

**Vers un projet métropolitain**

CONTRIBUTION DU

**Conseil des  
partenaires socio-  
économiques**

**M**ÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
MISSION DE PRÉFIGURATION

*Le conseil des partenaires socio-économiques de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris, qui réunit des personnes morales de droit public et privé, a conduit depuis plus d'un an un travail d'analyse et de propositions destiné à enrichir les réflexions qui conduiront à l'élaboration du projet métropolitain par les élus de la future assemblée, en association avec les habitants de la métropole.*

*Pour des raisons pratiques, ses travaux ont été organisés à partir de cinq thèmes principaux : l'aménagement, la culture, le développement économique, le logement et la transition énergétique. Néanmoins, chacun des groupes de travail a eu à cœur de placer la problématique qu'il avait à traiter dans une approche globale et à partager ses réflexions avec les autres membres du conseil des partenaires et avec les élus de la mission de préfiguration.*

*La diversité des organisations représentées et de la soixantaine de personnalités qui le composent a permis de confronter des approches qui, si elles ne peuvent par nature être toujours convergentes, ont contribué à l'émergence d'une ambition commune résumée en préambule.*

*Ce rapport, qui synthétise les travaux du conseil des partenaires, ne constitue qu'une première étape de la réflexion. Celle-ci sera poursuivie dès le début de l'année 2016 par le futur Conseil de développement qui réunira les partenaires économiques, sociaux et culturels de la métropole et contribuera à la définition des orientations des politiques publiques métropolitaines.*

*Le conseil des partenaires tient à remercier l'ensemble des personnalités qui ont été auditionnées à l'occasion des réunions organisées en 2014 et 2015, ainsi que les services de l'Etat, de l'IAU-IdF, de l'Apur et de la mission de préfiguration qui ont été mis à contribution dans le cadre de ses travaux.*

*Le conseil des partenaires tient également à remercier toutes les organisations consulaires, professionnelles, associatives et syndicales pour les réflexions qu'elles ont conduites et partagées sur le thème du Grand Paris au cours de l'année 2015. Ces réflexions croisées ont largement participé à l'émergence et à la cohérence des propositions du présent rapport.*

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

### 1 CONTRIBUTION DU GROUPE AMÉNAGEMENT

1.1	La vision	10
1.2	Six orientations pour la politique d'aménagement	11
1.2.1	<i>Protéger et mettre en valeur la diversité des territoires, des paysages et des patrimoines de la métropole pour fonder son identité et renforcer son attractivité internationale</i>	11
1.2.2	<i>Renforcer la poly centralité, en favorisant des fonctions urbaines diversifiées, de la densité et de la mixité, en priorité autour des gares</i>	12
1.2.3	<i>Construire les logements dans des quartiers où on a envie de vivre</i>	12
1.2.4	<i>Favoriser les transformations des bâtiments et la réversibilité des espaces pour prendre en compte les évolutions des modes de vie</i>	12
1.2.5	<i>Réguler l'immobilier d'entreprise pour contenir la production de bureaux et préserver des locaux d'activité</i>	13
1.2.6	<i>Valoriser la diversité des origines des habitants de la métropole : une métropole inclusive</i>	13
1.3	Les conditions de la réussite et les outils mobilisables	13

### 2 CONTRIBUTION DU GROUPE CULTURE

2.1	Introduction	20
2.2	Pourquoi la métropole doit-elle intervenir dans le domaine culturel ?	21
2.2.1	<i>Les enjeux métropolitains des politiques publiques culturelles</i>	21
2.2.2	<i>Les enjeux culturels de la métropole</i>	22
2.2.3	<i>La dimension transversale des politiques culturelles</i>	23
2.3	Quelle méthode pour construire la métropole culturelle?	23
2.3.1	<i>Construire à partir de l'existant</i>	23
2.3.2	<i>Affirmer une ambition stratégique</i>	24
2.3.3	<i>Valoriser l'expérience habitante</i>	25

2.4	Les moyens de l'action culturelle métropolitaine	25
2.4.1	<i>Définir l'intérêt à agir métropolitain</i>	25
2.4.2	<i>Les outils et les leviers d'une politique culturelle métropolitaine</i>	26
2.4.3	<i>Elaborer le récit de la métropole</i>	27

2.5	Propositions	28
-----	--------------	----

### 3 CONTRIBUTION DU GROUPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1	Introduction	32
-----	--------------	----

3.2	Un positionnement clair, fort en termes de développement économique porté par la densité urbaine et les millions d'habitants qui vivent ou transitent au sein de la MGP	33
-----	---	----

3.2.1	<i>Un SCOT métropolitain adapté aux nouveaux usages urbains</i>	33
-------	---	----

3.2.2	<i>Commerces</i>	34
-------	------------------	----

3.2.3	<i>Tiers-lieux de travail / espace de co-working multi-publics / incubateurs-pépinières-hôtels d'entreprises</i>	34
-------	--	----

3.2.4	<i>Sites de production industrielle</i>	35
-------	---	----

3.2.5	<i>Logistique urbaine</i>	35
-------	---------------------------	----

3.2.6	<i>Data center</i>	38
-------	--------------------	----

3.2.7	<i>Une infrastructure ambitieuse, innovante, notamment numérique, pour développer les nouveaux usages urbains et réduire les impacts environnementaux liés à la densité urbaine</i>	38
-------	---	----

3.2.8	<i>Une place financière renforcée pour financer la croissance des entreprises en Europe</i>	40
-------	---	----

3.3	Une gouvernance efficace à organiser autour de thématiques économiques qui dépassent le seul intérêt métropolitain	41
-----	--	----

3.3.1	<i>Logistique</i>	41
-------	-------------------	----

3.3.2	<i>Parcours immobilier et accompagnement des entreprises</i>	42
-------	--	----

3.3.3	<i>Attractivité</i>	42
-------	---------------------	----

3.3.4	<i>Tourisme</i>	42
-------	-----------------	----

### 4 CONTRIBUTION DU GROUPE LOGEMENT

4.1	Introduction	48
-----	--------------	----

4.2	Les éléments de la stratégie métropolitaine	49
-----	---	----

4.2.1	<i>Promouvoir une plus grande hétérogénéité sociale au sein de chaque quartier</i>	49
-------	--	----

4.2.2	<i>Définir les modalités du débat citoyen métropolitain en s'appuyant sur le conseil de développement et les instances consultatives locales préexistantes</i>	50
4.2.3	<i>Définir une stratégie et un cadre d'actions pour l'amélioration et la « banalisation » urbaine des secteurs défavorisés ou en relégation</i>	50
4.3	Créer et déployer des outils métropolitains	51
4.3.1	<i>Créer un observatoire pour le logement dans la métropole et les initiatives innovantes et expérimentales pour l'habitat. Le charger de formuler des propositions en matière de planification et de programmation</i>	51
4.3.2	<i>Instaurer au sein de la métropole une contribution de solidarité urbaine sur le foncier « dormant » et sur les plus-values immobilières</i>	51
4.3.3	<i>Mettre en place une aide aux maires bâtisseurs. Les critères d'attribution de cette aide pourraient être définis en lien avec les objectifs du PMHH</i>	52
4.3.4	<i>Créer un modèle type de charte promoteur dont les items communs sont déclinés au niveau local et annexion de ces documents au SCOT métropolitain ou PLU des territoires.</i>	52
4.3.5	<i>Travailler en complémentarité avec les opérateurs locaux existants</i>	53
4.4	Organiser la structure administrative de la métropole à l'échelle de ses enjeux	53
4.4.1	<i>Mutualiser les services d'instruction d'urbanisme au niveau des EPT ou de la métropole du Grand Paris</i>	53
4.4.2	<i>Instaurer une conciliation préalable au refus de délivrer une autorisation d'urbanisme auprès de l'autorité en charge de l'instruction des autorisations</i>	54
4.4.3	<i>Rationaliser et simplifier l'exercice des polices spéciales de l'habitat dans l'espace métropolitain</i>	54
<b>5</b>	<b>CONTRIBUTION DU GROUPE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	58
5.1	Un constat : d'une vision et d'un autre cadre pour agir	59
5.2	Première proposition : un plan climat pro-actif	59
5.3	Deuxième proposition : une vitrine métropolitaine, un véritable démonstrateur territorial	60
5.4	Troisième proposition : un fond transition énergétique	61
5.5	Trois axes prioritaires pour la métropole : rénovation du bâti existant, transports propres de proximité, expansion des réseaux de chaleur	62
5.6	Pour une métropole exemplaire, stratège, opérationnelle, innovante	63

## ANNEXE

## PRÉAMBULE

Le présent rapport du conseil des partenaires réunit les travaux des cinq groupes thématiques. Certains éléments de constat ou de propositions émergent de manière transversale. Ils constituent des axes communs que le conseil des partenaires soumet aux élus de la future métropole afin d'orienter son projet et ses actions.

Pour construire son projet, la métropole peut s'appuyer sur ses atouts majeurs :

- l'intensité exceptionnelle de son capital culturel, paysager, environnemental et patrimonial ;
- son dynamisme démographique et son ouverture sur le monde, facilités par le brassage et la diversité des origines de ses résidents ;
- son potentiel d'innovation, notamment technologique, alimenté par la concentration de la formation supérieure et de la recherche ;
- la force que lui confère son économie diversifiée ;
- le niveau d'équipement exceptionnel de son territoire (infrastructures de transport, équipements culturels, hospitaliers, hôteliers...).

Pour autant, la réussite de ce projet suppose de répondre à un préalable indispensable et de prendre en compte quatre enjeux majeurs dans le cadre d'une démarche globale qui assure à la fois la visibilité de la métropole à l'international et suscite l'adhésion de ses principaux acteurs et usagers.

### **Un préalable indispensable**

Élaborer une vision de la métropole qui :

- concilie au mieux développement économique et qualité de vie des habitants ;
- oriente l'action collective et assure la mise en cohérence des politiques publiques ;
- compose avec ses forces vives un récit mobilisateur.

## Quatre enjeux majeurs :

### 1 Conforter la qualité de vie des habitants de la métropole en :

- augmentant la production de logements adaptés en prix et en typologie aux besoins de la population ;
- réduisant la ségrégation spatiale ;
- luttant contre les inégalités d'accès aux aménités, services et fonctions de la métropole.

### 2 Construire une gouvernance partenariale du développement économique de la métropole qui s'appuie sur ses atouts fondamentaux :

- son capital d'innovation technologique ;
- la performance de ses industries créatives ;
- la capacité d'adaptation de son appareil industriel ;
- son attractivité touristique ;
- la densité de ses fonctions de commandement.

### 3 Promouvoir un développement durable et résilient axé sur :

- la sobriété énergétique ;
- l'adaptabilité et la réversibilité des aménagements ;
- la préservation des services urbains indispensables au métabolisme de la métropole ;
- l'organisation d'un système logistique adapté aux enjeux posés par la révolution numérique.

### 4 Mettre en place une « façon de faire » qui assure :

- le partage de la vision politique et stratégique de la métropole ;
- une gouvernance coordonnée de l'ensemble des acteurs ;
- une participation citoyenne et associative active ;
- la mise en place d'outils communs.





An aerial photograph of a city, likely Paris, showing a dense urban landscape with various buildings, including a prominent cathedral with a large dome in the background. A teal-colored graphic overlay is positioned in the center, containing the text '1 CONTRIBUTION DU GROUPE AMÉNAGEMENT'. The foreground shows a multi-lane highway with several cars and a white van.

# 1 CONTRIBUTION DU GROUPE AMÉNAGEMENT

# 1 CONTRIBUTION DU GROUPE AMÉNAGEMENT

*Animatrice : Catherine BARBÉ*

*Rapporteurs : Jacques-Jo BRAC de la PERRIÈRE  
Christian LEFÈVRE*

## 1.1 La vision

L'aménagement n'est pas une fin en soi. C'est une activité, un ensemble d'actions, une politique qui doit être mise en œuvre au service du développement d'un territoire et ce développement s'incarne dans une vision. Pour la métropole du Grand Paris, cette vision renvoie à une conception du monde c'est à dire de la place de la métropole dans le monde, ce que cette métropole peut et veut être, quelle image véritable elle veut donner d'elle-même. C'est pourquoi la vision doit être réaliste et pouvoir se décliner en stratégies et politiques publiques : l'aménagement en est une.

La vision est importante, essentielle, car elle sert à donner un but, une direction à l'action collective, c'est à dire à lui donner un sens qui permette une mise en cohérence des stratégies et des politiques publiques ; elle contribue aussi à légitimer l'action pour les acteurs qui vont être sollicités pour mettre en œuvre la vision. C'est important car les métropoles sont soumises à des systèmes d'acteurs fragmentés et conflictuels. Elle permet la mobilisation de la société métropolitaine autour des valeurs qu'incarne la vision. Enfin, elle identifie, rend visible le territoire et affirme sa capacité stratégique aussi bien pour sa population que pour le monde extérieur (Etat, investisseurs, visiteurs, etc.).

La vision que l'aménagement de la métropole du Grand Paris doit aider à mettre en œuvre n'existe pas. Au mieux, il existe plusieurs visions portées par des groupes d'acteurs mais aucun consensus, aucune vision partagée n'existe qui permette à la métropole du Grand Paris d'orienter son développement tout en répondant aux défis actuels. C'est pourquoi, l'une des premières tâches de **la métropole du Grand Paris à laquelle le groupe Aménagement - mais aussi tous les autres groupes de travail - doit contribuer est la construction d'une telle vision.**

Le processus de globalisation dans lequel la métropole du Grand Paris s'inscrit soumet cette dernière à d'apparentes contradictions entre les souhaits des habitants en termes de qualité de vie, de valeur d'usage de l'espace et les impératifs de compétitivité qui mettent en avant la valeur marchande des territoires. Parce que la métropole du Grand Paris est une métropole de rang mondial mais dont le territoire possède une histoire singulière dont elle doit tirer parti, elle doit concilier au mieux valeur d'usage et valeur marchande. Dans ce cadre, la vision à construire doit se faire autour de trois questionnements, étroitement liés, dont les termes sont apparemment contradictoires mais qu'il importe de maintenir ensemble car ils sont tout autant souhaitables. La résolution de ces contradictions est l'objet même de l'aménagement de la métropole du Grand Paris.

Le premier questionnement concerne **la diversité, la singularité et l'identité de la métropole**. Ces trois termes qui constituent des valeurs et des objectifs de l'aménagement doivent être conciliés. La diversité c'est celle des modes de vie, des cultures, des origines sociales et ethniques des habitants de la métropole,

de ses paysages, de son tissu urbain. En même temps, cette Métropole se veut singulière par rapport aux autres grandes villes mondiales, par son histoire. Diversité et singularité doivent cependant ne pas laisser prise à la fragmentation, la ségrégation, l'intolérance qui frappent la plupart des villes aujourd'hui. Il importe alors de construire une identité de cette métropole qui permette le tissage de liens sociaux et politiques, serve à créer un sentiment d'appartenance à ce territoire, fasse prendre conscience d'un destin commun.

Le second questionnement interroge la nécessaire conciliation entre la réponse **aux soucis de la vie quotidienne** des métropolitains (dégradation de la qualité de vie, problèmes de mobilité et de logement, etc.) qui requiert des actions et des politiques ambitieuses mais à visée modeste pour une métropole mondiale et l'impératif d'attractivité que la compétition entre grandes métropoles impose. Il y a là un équilibre à trouver entre les aménités nécessaires pour améliorer la vie quotidienne du plus grand nombre et celles qui doivent garantir à la Métropole du Grand Paris **une attractivité** internationale (tourisme, dynamisme économique, etc.). L'aménagement doit viser à concilier ces deux impératifs de l'« ordinarité » et de la mondialité.

Le troisième questionnement cherche à concilier deux valeurs cardinales des sociétés modernes : **l'accessibilité et la proximité**. Il s'agit de répondre aux besoins d'accessibilité de l'ensemble du territoire métropolitain à l'ensemble des personnes qui vivent et visitent la métropole (les usagers) afin qu'ils bénéficient de ses aménités et opportunités (d'emplois, de logements, etc.). Mais il importe aussi de répondre aux aspirations de proximité, celle-ci étant source d'éléments positifs comme la création et consolidation des liens sociaux, la sobriété énergétique, l'accessibilité facile pour satisfaire les besoins de première nécessité. En bref, l'aménagement de la métropole du Grand Paris doit permettre de concilier la métropole des flux avec la métropole immobile.

L'aménagement est donc bien une activité, une politique publique au service d'une vision d'un territoire et à ce titre il est à la fois inter-sectoriel et intégrateur. Pour la métropole du Grand Paris, il doit être au service d'un intérêt métropolitain que la vision doit aider à définir et que les orientations et les outils exposés ci-dessous doivent contribuer à mettre en œuvre.

## 1.2 Six orientations pour la politique d'aménagement

Les travaux du groupe aménagement ont conduit à dégager six orientations pour la politique d'aménagement.

### 1.2.1 Protéger et mettre en valeur la diversité des territoires, des paysages et des patrimoines de la métropole pour fonder son identité et renforcer son attractivité internationale

La politique d'aménagement ne peut pas être abstraite. Elle doit s'ancrer dans un territoire métropolitain façonné par l'histoire, l'histoire industrielle et sociale tout autant que la « grande histoire », et marqué par une géographie variée trop souvent ignorée ou méconnue : des rivières, des canaux, des coteaux, des forêts, des belvédères.

En protégeant et en mettant en valeur la diversité de ses territoires, de ses paysages et de son patrimoine, la métropole contribuera à renforcer le sentiment de ses habitants d'être les citoyens d'un grand territoire, remarquable et varié, qui ne se limite pas au Paris historique mais qui inclut l'ensemble des quartiers du Grand Paris et leurs lieux de mémoire. Cette orientation de la politique d'aménagement permettra aussi de renforcer l'attractivité internationale de la métropole en la fondant sur des caractéristiques identitaires contemporaines, paysagères et environnementales, complétant l'image romantique et patrimoniale de Paris tout en renforçant son originalité par rapport aux métropoles concurrentes.

### **1.2.2 Renforcer la poly centralité, en favorisant des fonctions urbaines diversifiées, de la densité et de la mixité, en priorité autour des gares**

La métropole du Grand Paris ne doit pas se résumer à Paris. Ses sept millions d'habitants ont besoin de s'ancrer dans une géographie de proximité, offrant des alternatives séduisantes aux quartiers centraux parisiens. C'est pourquoi les orientations d'aménagement de la métropole doivent concourir à renforcer dans tous les quartiers des centralités alternatives à Paris. Ces nouvelles centralités permettront de trouver, dans un cadre urbain chaque fois différent, de l'animation urbaine, des commerces diversifiés et des équipements culturels facilement accessibles à pied ou par les transports en commun.

Les projets urbains qui se développent autour des gares du Grand Paris sont propices à accueillir ces nouvelles centralités : bien desservis, ils peuvent offrir à l'occasion de leur aménagement des densités élevées, condition nécessaire à l'animation urbaine, des fonctions diversifiées, des rez-de-chaussée commerciaux spacieux bénéficiant des flux piétons générés par la gare et des espaces publics généreux et accueillants. Ce seront les futures places du Grand Paris.

### **1.2.3 Construire les logements dans des quartiers où on a envie de vivre**

La politique d'aménagement de la métropole doit privilégier la construction de logements mais pas n'importe où ni n'importe comment.

Les nouveaux logements seront répartis dans tous les territoires de la métropole et leurs caractéristiques contribueront à rééquilibrer la diversité sociale du Grand Paris. Ces logements doivent être construits dans des quartiers bien desservis, offrant toutes les aménités urbaines et environnementales : équipements publics, commerces de proximité, espaces publics de qualité permettant de se déplacer à pied avec plaisir, espaces verts et équipements sportifs. Ces quartiers doivent en outre être articulés aux quartiers environnants existants pour éviter les effets de coupure avec le reste de la Ville, trop souvent constatés dans les grands ensembles, y compris ceux qui étaient les mieux équipés à l'origine.

L'accessibilité et la qualité urbaine des quartiers de logements est une priorité des orientations d'aménagement de la métropole.

### **1.2.4 Favoriser les transformations des bâtiments et la réversibilité des espaces pour prendre en compte les évolutions des modes de vie**

L'évolution de plus en plus rapide des modes de vie et le renouvellement du rapport aux espaces de travail doit conduire à aménager des formes urbaines moins différenciées, multifonctionnelles, mixant

systématiquement quartiers d'habitation et lieux de travail. La réversibilité des espaces dans les nouvelles constructions devra être privilégiée pour permettre une évolution des fonctions permettant notamment l'évolution des espaces de travail privés vers des fonctions résidentielles, collectives ou publiques. La mutation des bâtiments existants vers de nouveaux usages devra être également facilitée.

Dans ce domaine prospectif, la politique d'aménagement de métropole devra inciter à une programmation innovante tant la lenteur des logiques économiques et procédurales est en décalage avec le renouvellement rapide de la demande immobilière.

#### **1.2.5 Réguler l'immobilier d'entreprise pour contenir la production de bureaux et préserver des locaux d'activité**

La politique d'aménagement de la métropole doit contenir l'offre nouvelle d'immobilier de bureaux dont le parc total est désormais largement dimensionné compte tenu de l'évolution des modes de travail.

En revanche, les sites existants et futurs dédiés aux activités logistiques, aux entreprises artisanales et aux grands services urbains techniques, (centres hospitaliers, eau, eau, assainissement, centre de traitement des déchets) doivent être identifiés précisément et sanctuarisés. La métropole doit en outre veiller à assurer une bonne desserte y compris routière de ces sites.

En effet, le bon fonctionnement de la métropole dépend de sa capacité à maintenir à long terme sur son territoire et au plus près des besoins des utilisateurs les fonctions essentielles à son métabolisme.

#### **1.2.6 Valoriser la diversité des origines des habitants de la métropole : une métropole inclusive**

La mixité urbaine et sociale qui se traduira par des directives dans les documents d'urbanisme ne doit pas seulement être la traduction d'un impératif urbain abstrait. Elle doit correspondre à une réelle fierté du cosmopolitisme de la métropole qui est le garant de sa richesse, de sa créativité, et de sa vitalité démographique actuelle et future.

La politique d'aménagement doit faire du Grand Paris une métropole accessible dans tous les sens du terme. En particulier, les politiques d'aménagement doivent faciliter l'insertion sociale des jeunes adultes en leur offrant des logements et des équipements adaptés à leurs revenus et à leurs aspirations. La métropole doit être généreuse et solidaire et sa politique d'aménagement doit y contribuer.

### **1.3 Les conditions de la réussite et les outils mobilisables**

La métropole du Grand Paris va réunir et mettre en lumière les qualités urbaines multiples mais parfois cachées ou sous-estimées des territoires qui la constituent.

Pour exploiter pleinement ce potentiel, la valeur ajoutée de la métropole pourrait s'exprimer dans certains domaines qui restent actuellement pénalisés par une fragmentation des domanialités et des intérêts à agir, un insuffisant recul et une culture patrimoniale biaisée par la domination historique de la ville centre sur sa banlieue.

## **Les conditions premières d'un aménagement de la métropole réussi sont les suivantes :**

- **Organiser la complexité de l'espace public** : lisibilité des grands paysages, inter modalité aux abords des gares, qualité des cheminements piétons, des circulations douces et de l'accessibilité routière pour les fonctions logistiques. La Métropole doit porter une ambition d'intelligibilité et de confort universels de l'espace public.
- **Réutiliser le foncier des grandes infrastructures** : talus d'autoroutes et de réseaux ferroviaires, gares de marchandises sous utilisées ou désaffectées. Le potentiel est conséquent mais il ne peut être réalisé qu'à condition que les gestionnaires de ces infrastructures, les collectivités riveraines et la métropole s'accordent sur les transformations, dépendantes elles-mêmes de l'équilibre entre fonctions circulatoires et constructibilité.
- **Articuler les différentes échelles** : il s'agit d'une part de traiter sans rupture l'interface de la métropole avec les territoires de ses franges et plus largement du territoire régional auquel elle appartient ; d'autre part de préserver l'hétérogénéité de son territoire considérée unanimement comme une richesse. La confrontation des échelles constitue un défi pour l'urbanité globale de la métropole. Faire coexister harmonieusement la grande dimension - liée souvent à de l'activité économique, à du transport ou aux macro lots des nouvelles opérations d'aménagement - avec la petite dimension du résidentiel pavillonnaire, de la petite entreprise artisanale, et du chapelet d'espaces végétalisés, fragiles. C'est un gage d'attractivité que d'autres métropoles comme Berlin ont parfaitement réussi.
- **Libérer les initiatives privées** : la multiplication et le succès des appels à idées lancés par les collectivités démontrent l'appétit et la créativité des groupements de structures privées, des plus modestes aux plus sophistiqués, pour inventer des projets proches des attentes sociétales. La métropole doit pouvoir les favoriser en coordination avec les territoires et en l'accompagnant par des expérimentations réglementaires.

## **Les outils à mettre en place par la métropole**

La qualité la plus attendue de la métropole est celle de stratège. À ce titre, elle doit de façon visible et incontestable, être le lieu et l'instrument qui décrivent et affirment les orientations de l'aménagement de l'espace pour cette partie la plus dense et la plus productive de la région. Elle doit également s'affirmer comme un agent incitateur et facilitateur des acteurs privés et publics qui collaborent à son développement. Dès lors, la question des outils pour atteindre l'objectif a son importance.

## **Quatre types d'outils nécessaires pour conduire une politique d'aménagement efficace dans la perspective d'une vision partagée peuvent être actionnés par la métropole du Grand Paris :**

> **Il s'agit en premier lieu de l'outil attribué par la loi** à l'EPCI, celui du règlement et des recommandations à l'égard des autres prescripteurs. L'objectif d'une clarification des rôles de chacune des couches de l'inévitable mille feuilles institutionnel, justifie pour la métropole du Grand Paris un cadre réglementaire précis, souple et robuste.

Ce cadre réglementaire d'aménagement du territoire métropolitain sera principalement le schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui comme l'indique son nom doit orienter et donner de la cohérence au territoire. Obligatoirement compatible avec les normes supérieures SDRIF, PDUIF, SRCAE il est opposable aux autres documents réglementaires, PLU, PMHH notamment, avec lesquels il devra s'articuler harmonieusement.

La loi Grenelle II incite à un positionnement franchement prescriptif des SCOT, et permet d'en faire un outil opérationnel efficace pour la métropole. Les orientations stratégiques et transversales s'affirment dans le document du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable, alors que le document d'orientation et d'objectifs formule les conditions de mise en œuvre (équilibres entre espaces, objectifs de logements, localisations activités commerces en fonction des logiques socio-économiques de déplacement et d'implantation résidentielles, ...).

Respecter les objectifs assignés par le SCOT lors de l'élaboration des PLU, en s'appuyant sur le cahier des charges d'harmonisation des PLU prévu par la loi, constituera un temps de négociation important mais parfois vif des territoires avec la métropole porteuse du SCOT. La recherche de consensus sera alors favorisée si un accompagnement politique et technique fort est à l'œuvre.

**> C'est pourquoi la métropole doit avoir à disposition un deuxième type d'outil** pour centraliser la connaissance de son espace et assister territoires et collectivités : une cellule d'expertise pour conseiller les territoires et asseoir son rôle stratégique autant sur le plan technique que sur le plan de la gouvernance. La mise à disposition d'un outil d'ingénierie comme une agence d'urbanisme métropolitaine semble indispensable pour garantir l'assise, la pertinence et l'efficacité du SCOT.

En outre, comme on a pu en voir les prémises depuis la publication de l'atlas métropolitain produit par l'APUR et l'IAU ou l'observatoire des quartiers de gare produit par l'APUR et la SGP, une représentation cartographique fine et unitaire du territoire métropolitain a une portée identitaire et des effets de mobilisation puissants sur les acteurs.

**> Troisième outil indispensable** d'une politique d'aménagement ambitieuse, les financements : légèrement dotée, la métropole doit savoir capter et concentrer les moyens sur les aménagements prioritaires pour l'avènement de sa vision partagée.

Ce volet de financement peut se comprendre à deux degrés : le premier degré consiste à organiser une sélection d'opérations d'intérêt métropolitain, ou encore des labellisations spécifiques, selon des critères physiques, géographiques et qualitatifs qui sont à débattre, pouvant orienter et hiérarchiser un soutien dont la métropole pourrait faire bénéficier les opérations d'aménagement à plus grande valeur ajoutée au regard de ses objectifs politiques. Le deuxième degré est celui de la concrétisation financière de ce soutien, qui pourrait consister en un droit d'accès à des financements spéciaux, type fonds stratégique d'investissement ou fonds souverains auxquels les opérations ne peuvent pas prétendre par elles-mêmes. Ou encore, s'il était constitué, l'accès à un fonds métropolitain d'investissement, organisant des tours de tables d'organismes financeurs pour prendre part au capital ou garants de sociétés de développement ad-hoc sans obérer les finances des collectivités.

> **Enfin, une quatrième famille d'outils** peut être mobilisée par la métropole en matière d'aménagement pour déployer son rôle de stratège : les cadres contractuels partenariaux, comme par exemple les démarches aménagement - transport autour des axes de nouvelles infrastructures de transport telles que la Région en a déjà initié, ou une charte d'aménagement harmonisée à l'échelle métropolitaine à partir de toutes celles déjà en vigueur proposées - voire imposées - par les collectivités aux constructeurs. Autour d'un corps de principes affirmant une vision claire et partagée, par impulsion plus que par coercition et avec une souplesse formelle pour appeler les initiatives, ces démarches contractuelles à géométrie variable garantissent des coopérations durables avec des moyens frugaux.

Le modèle des conventions d'équilibre habitat/activités entre l'État et les communes, pourrait être adopté à l'échelle de la MGP pour éviter une surproduction de bureaux et garantir un équilibre dans l'espace métropolitain.

On le voit, la métropole dispose d'une palette d'outils non négligeable. Leur portée sera augmentée, si l'on sait en parallèle puiser dans des instances de concertation pour injecter de l'innovation et améliorer l'ancrage des aménagements : on pense naturellement aux conseils de développement métropolitain tels qu'il en existe avec succès dans certaines métropoles (Lyon, Lille..) ou aux associations citoyennes comme la récente association du « manifeste du Grand Paris » ou encore aux communautés de voisinage numériques qui se développent autour des grandes opérations d'aménagement. Des relais maintes fois souhaités par les participants du groupe de travail.



## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT

<b>Madame Véronique BALBO</b>   Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles
<b>Madame Catherine BARBÉ</b>   Société du Grand Paris
<b>Monsieur Eric BERGER</b>   Mouvement des entreprises de France
<b>Madame Françoise BERNON</b>   le Labo de l'Economie sociale et solidaire
<b>Monsieur Jacques-Jo BRAC de la PERRIÈRE</b>   Association Ville et Transports en Île-de-France
<b>Madame Éveline CIRIEGI</b>   Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France
<b>Madame Marylène COURIVAUD</b>   Régie autonome des transports parisiens
<b>Monsieur Gérard DELMAS</b>   Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France
<b>Monsieur François ELIA</b>   Caisse des dépôts et consignations
<b>Monsieur Dominique GIRY</b>   Conseil de développement du Val-de-Marne
<b>Monsieur Ugo LANTERNIER</b>   Union sociale pour l'habitat
<b>Monsieur Christian LEFÈVRE</b>   Université de Paris Est, Institut français d'urbanisme
<b>Madame Catherine LEGER</b>   Fédération des Entreprises publiques locales
<b>Madame Marie LEPRETRE</b>   Confédération française démocratique du travail
<b>Monsieur Foucauld LESTIENNE</b>   La Poste
<b>Monsieur Michel MITTENAERE</b>   Confédération nationale du logement
<b>Monsieur Julien NEIERTZ</b>   association METROPOP
<b>Monsieur Sylvain ROCHE</b>   chargé de mission logement au CESER
<b>Madame Nicole SERGENT</b>   Fédération syndicale unitaire
<b>Monsieur Pierre SIMON</b>   Association Paris Île-de-France Capitale Economique
<b>Monsieur Christian TERRASSOUX</b>   Fédération des promoteurs immobiliers d'Île-de-France
<b>Monsieur Patrick URBAIN</b>   Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
<b>Monsieur Pierre VELTZ</b>   Etablissement public de Paris-Saclay



MAC VAL - MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DU VAL-DE-MARNE.  
PHOTO © DAVID MERLE, 2015.

## 2 CONTRIBUTION DU GROUPE CULTURE



## 2 CONTRIBUTION DU GROUPE CULTURE

*Animateur: Monsieur Guy AMSELLEM*

*Rapporteurs : Monsieur Patrick ARACIL*

*Monsieur Jean-François BALAUDÉ*

*Madame Véronique BALBO-BONNEVAL*

### 2.1 Introduction

La mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris a fait le choix de placer la culture parmi les cinq enjeux sur lesquels les élus annonceront la stratégie de la métropole. Ce choix est cohérent avec les buts de la création de la MGP : rééquilibrer les territoires dans une démarche d'équité, donner à la métropole les moyens de son rayonnement, de son attractivité mais aussi d'une meilleure intégration de ses habitants. La culture peut être une arme de réussite pour la métropole parce qu'elle est facteur d'attractivité mais aussi d'intégration et de qualité de vie pour ses habitants. C'est la conviction du groupe Culture, qui a voulu tout d'abord écouter les principaux acteurs de ce territoire en organisant une série d'auditions qui ont nourri sa réflexion. A partir de ces constats et du diagnostic des forces et faiblesses de la métropole en matière culturelle, se dégage une vision pour le Grand Paris de demain.

Le groupe de travail s'est en premier lieu attaché à partir de l'existant pour définir la plus-value de la métropole. Il a défini l'action culturelle comme un soutien à l'art et à la culture, c'est à dire selon une acception classique, les productions et les services culturels mis en œuvre par les professionnels, tant à travers les équipements que les événements, mais également la contribution des habitants eux-mêmes. Il est clair, en effet, que l'un des enjeux consiste à partir des richesses immenses offertes par Paris en matière culturelle et à s'interroger sur ce que la dimension métropolitaine changera ou pourra améliorer à l'avenir, dans un contexte de tensions budgétaires, mais aussi dans une région capitale où le grand nombre des acteurs et leur forte identité rendent la coopération difficile. La métropolisation, en créant un changement d'échelle, peut être l'occasion de favoriser de nouvelles dynamiques. Si l'on envisage la culture comme le lieu du vivre ensemble, comme un moyen de créer et de faire société, la vitalité des activités et l'ampleur de la participation du public jouent un rôle fondamental. En outre, la culture favorise le rayonnement du Grand Paris et permet la création et le maintien d'un nombre conséquent d'emplois.

Elle constitue également un moteur dans les secteurs du cinéma, du livre ou du numérique. Enfin, les deux tiers des artistes français vivent et travaillent sur le territoire de la métropole. Ce constat positif ne doit toutefois pas occulter la coexistence d'une offre culturelle très riche et de fortes inégalités d'accès, enjeu crucial pour les politiques publiques, à l'heure où se met en place le Grand Paris.

Telle est la conviction du groupe de travail : la culture peut être le ferment de la réussite du Grand Paris, lui donnant un visage et incarnant son territoire, tant vis-à-vis de ses habitants que de ses visiteurs. Il ne s'agit pas d'une dimension secondaire, d'une « cerise sur le gâteau », mais bien d'une dimension première à poser au cœur de toute la dynamique métropolitaine

Si le Grand Paris se fonde sur la nécessité d'apporter une réponse aux importants besoins en matière de transports et de logements, il s'agit d'aller au-delà. Faire de la métropole un territoire plus innovant, ouvert, qui sache relier et rendre accessibles à tous les richesses du Grand Paris doit être un horizon partagé. C'est pourquoi, la priorité n'est pas de créer de nouveaux équipements, mais de favoriser une mise en réseau, de soutenir le rayonnement de ceux qui - à l'instar de la Philharmonie et de la future Villa Médicis à Clichy-Montfermeil - affirment leur dimension métropolitaine et de rendre plus accessible l'offre existante. La culture contribuera au rayonnement du Grand Paris, si elle devient porteuse d'un projet commun fédérateur : une métropole culturelle exigeante, rayonnante et accessible à tous.

## 2.2 Pourquoi la métropole doit-elle intervenir dans le domaine culturel ?

Si les objectifs de la création de la métropole du Grand Paris ne sont pas prioritairement culturels, le projet du Grand Paris est marqué dès son origine par une « exigence culturelle ». En effet, les argumentaires s'inquiètent d'un possible déclin de Paris, concurrencée par d'autres métropoles, et soulignent la nécessité d'un redressement culturel ou d'une meilleure mise en avant des atouts culturels dans cette compétition. A sa création, la métropole n'aura pas de compétence culturelle propre ou obligatoire, exclusive de celle de ses membres, même si la loi lui laisse la possibilité d'exercer des responsabilités dans ce domaine.

Pourtant, trois raisons justifient que la métropole se positionne sur la culture :

- les politiques publiques culturelles développées sur le territoire du Grand Paris vont devoir se poser la question de leurs enjeux métropolitains ;
- la réussite de la métropole nécessitera une forte mobilisation des politiques culturelles ;
- les politiques culturelles ont une dimension transversale.

### 2.2.1 Les enjeux métropolitains des politiques publiques culturelles

Certes, la métropole du Grand Paris n'a plus vocation, comme cela avait été initialement envisagé, à se substituer aux EPCI dans le domaine culturel. Ainsi, les questions épineuses de l'héritage des équipements portés par les conseils généraux (archives départementales, musées départementaux, archéologie préventive) et du devenir des intercommunalités infra métropolitaines ne se posent pas dans l'immédiat. Pour autant, la métropole peut être un levier d'amélioration de l'offre culturelle. Elle peut stimuler une politique de l'accès à la culture. Elle soulève des enjeux dont l'échelle justifie la prise en compte par son action.

#### ***La création de la métropole constitue une occasion de promouvoir l'équité culturelle sur le territoire***

La très forte densité culturelle qui caractérise le Grand Paris s'accompagne d'importantes inégalités territoriales et surtout n'empêche pas la coexistence d'inégalités d'accès à cette offre. Une politique culturelle métropolitaine devra viser à renforcer l'équité et à relier les territoires par la culture.

### ***La métropole du Grand Paris doit maintenir son rang parmi les autres villes mondiales***

Le Grand Paris doit défendre un modèle, valorisant sa culture historique et contemporaine ainsi que son intégration dans le cadre des enjeux environnementaux et culturels européens. Il peut en effet être pionnier en matière de qualité de vie et valoriser le modèle de la ville à l'européenne, associée à une tradition patrimoniale et à la qualité architecturale.

En outre, dans le cadre d'une compétition accrue entre métropoles, le Grand Paris doit agir pour son rayonnement. La culture est un puissant levier. Sans s'appuyer uniquement sur les acquis prestigieux de la capitale en la matière, il s'agirait plutôt de catalyser tous les atouts de la métropole pour faire face à ce défi. Pour cela, la métropole doit assumer un rôle fédérateur.

### ***Un champ d'action plus large que celui des EPCI***

Les expériences d'intégration communautaire au sein de son territoire, bien que peu nombreuses, constituent cependant un acquis dont la métropole doit poursuivre et amplifier les bénéfices, à l'exemple de l'intégration des réseaux de médiathèques. La lecture publique présente, en effet, à la fois un très fort enjeu de proximité, tout en relevant d'un intérêt métropolitain par son ancrage dans l'ensemble des territoires de la métropole.

La métropole pourrait ainsi donner une impulsion forte aux politiques publiques culturelles, favoriser la cohérence des projets et l'intégration des publics, en lien avec les enjeux des territoires.

## **2.2.2 Les enjeux culturels de la métropole**

La question de la compétence culturelle de la métropole ou de la mise en œuvre d'actions susceptibles de favoriser la culture dans le Grand Paris se heurte à la multiplicité et à la fragmentation des donneurs d'ordre. Pourtant, les bénéfices d'une dynamique collective se fondent sur plusieurs réalités :

- la place de la culture dans l'attractivité des territoires, dans les « aménités », auxquelles sont sensibles les décideurs économiques et les habitants ;
- le rôle structurant de l'aménagement culturel du territoire métropolitain, à travers le rayonnement des équipements et des événements culturels, mais aussi grâce à l'impact des politiques visant à favoriser l'accès des habitants à ces équipements et à ces événements ;
- la continuité, dans une approche globale de la qualité de l'environnement urbain, entre architecture, patrimoine, urbanisme, paysage, habitat ;
- la nécessité, enfin, de donner rapidement au Grand Paris une identité et une lisibilité, deux éléments dont il manque aujourd'hui.

### ***La culture est structurante de l'attractivité de la métropole, notamment économique***

La métropole du Grand Paris constitue une capitale culturelle mondiale grâce à la forte densité des activités et une qualité d'offre élevée. La culture participe à l'attractivité de la région à l'international, notamment d'un point de vue économique. Elle favorise les investissements étrangers et le tourisme. La métropole constitue en effet le premier bassin touristique mondial, avec pour premier moteur la culture.

### ***L'environnement urbain : une continuité entre architecture, patrimoine, urbanisme, paysage et habitat***

La culture est liée à l'environnement urbain, tant par le truchement de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme et de l'architecture, qu'en termes d'habitat ou de paysage. La dimension patrimoniale de cet environnement joue un rôle essentiel, qui légitime un regard spécifique à la culture sur ces domaines. La Métropole pourrait engager une action à différentes échelles, spatiales et temporelles, afin d'articuler

la culture avec l'habitat, les mobilités, les activités :

- une action à l'échelle de l'édifice, sur l'architecture ;
- une action à l'échelle du projet urbain, sur la qualité de vie ;
- une action à l'échelle du territoire, sur le patrimoine.

### ***La Culture comme outil de visibilité et d'identité pour le Grand Paris***

Sans volet culturel, la métropole du Grand Paris manquerait de visibilité tant auprès de ses habitants que des acteurs extérieurs. À l'inverse, la culture peut jouer un rôle fédérateur autour du projet métropolitain en proposant une vision d'ensemble. Pour cette raison, il nous paraît essentiel d'ancrer le Grand Paris par la culture.

#### **2.2.3 La dimension transversale des politiques culturelles**

Le groupe de travail propose de développer, en complément des politiques culturelles existantes, la dimension culturelle d'autres actions publiques : politiques d'aménagement, politiques d'enseignement et de recherche.

## **2.3 Quelle méthode pour construire la métropole culturelle ?**

### **2.3.1 Construire à partir de l'existant**

#### ***La cartographie de la métropole : un ensemble dense d'acteurs, de réseaux et de politiques, une faible coopération***

L'analyse de la cartographie montre que le territoire de la Métropole se caractérise par une richesse culturelle importante, que nuancent toutefois des inégalités non négligeables, dont découle un inégal accès aux institutions ainsi qu'une stagnation de la fréquentation.

Une autre faiblesse pointée tient à la gouvernance dans le domaine de la culture. Les partenariats, entre Etat et collectivités et entre collectivités, sont peu développés. Il n'existe pas de véritable dynamique commune, pourtant nécessaire pour relever les défis actuels.

Enfin, l'analyse de la cartographie conduit à soutenir les réseaux, afin de favoriser l'accessibilité.

Les auditions mettent en évidence l'idée que les acteurs publics ne doivent pas se concentrer uniquement sur les grosses structures, mais également valoriser les activités locales des associations, les résidences d'artistes, les festivals ou encore les spectacles de rue. L'enjeu est dès lors de mobiliser les lieux vis à vis des populations et de leurs initiatives.

### ***Les pratiques culturelles métropolitaines***

#### *> Une place globalement favorable pour la culture*

La population de la métropole est plus diverse, diplômée, riche et célibataire que celle d'autres régions. Le taux de pratiques culturelles de la région est élevé, notamment dans Paris, en lien avec le tourisme national et international.

S'agissant de l'attractivité des institutions culturelles, la fréquentation augmente avec le niveau de diplôme. Il y a ainsi un rapport important entre privilèges sociaux et pratiques culturelles institutionnelles malgré toutes les actions de démocratisation et d'ouverture à d'autres publics.

#### *> Des tendances complémentaires à celles observées à l'échelle nationale*

Les mutations à l'œuvre en Ile-de-France, comme dans les autres régions, liées aux changements dans la société, impactent les pratiques culturelles.

En premier lieu, la fin des générations de l'immédiat après-guerre, qui s'étaient distinguées par un mode de pratique culturelle spécifique, commence à produire des effets.

Doit être souligné, d'autre part, le rôle du numérique qui accompagne, voire concurrence, l'imprimé. Il implique une modification dans le rapport à l'œuvre originale et à la matérialité des pratiques de lecture ou de fréquentation des musées pour accéder aux œuvres.

### **2.3.2 Affirmer une ambition stratégique**

Ce qui nous semble attendu d'une action culturelle de la métropole, c'est moins une compétence gestionnaire qu'une ambition stratégique.

#### ***Une coopération territoriale insuffisante et des actions publiques trop cloisonnées***

La stratégie d'intervention de la métropole du Grand Paris en matière culturelle doit reposer sur une analyse des défaillances de la situation actuelle.

Le premier défaut tient à l'insuffisance de la coopération entre les territoires. L'absence de coopération entre acteurs menant des actions culturelles parfois semblables nuit à l'efficacité des politiques publiques. Le groupe de travail estime nécessaire de mettre la métropole en mesure de créer un cadre nouveau de coopération, sans sous-estimer la difficulté de l'exercice en période de rareté budgétaire, tant dans un but de rééquilibrage du territoire métropolitain que pour offrir une meilleure visibilité en matière culturelle.

#### ***Soutenir l'innovation***

Le développement du numérique et d'Internet impacte l'accessibilité aux œuvres. Il est crucial d'utiliser ces outils afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture. Le groupe de travail souligne



par ailleurs que, bien que le numérique favorise une approche dématérialisée de l'œuvre, celle-ci n'est pas incompatible avec une rencontre artistique vivante.

Soutenir l'innovation, c'est aussi soutenir les formes nouvelles de partenariats et d'actions culturelles proposés par les acteurs en rapport avec la métropole et ceux qui la vivent (habitants, touristes, commerçants...).

### ***Inclure et décloisonner***

Il revient à la métropole de se donner une ambition stratégique et une capacité d'impulsion, qui permettrait de coordonner les différentes politiques menées et d'offrir une visibilité à la vie culturelle du Grand Paris.

### ***Développer une vision grâce à un schéma directeur***

Le premier enjeu mobilisateur à l'échelle du territoire de la métropole est l'éducation artistique. La formation et la sensibilisation du grand public à la culture sont le défi à relever. Sa réussite impose d'associer les différentes parties prenantes - grandes institutions, réseaux d'acteurs ou de lieux existants - afin de définir un schéma d'ensemble.

## **2.3.3 Valoriser l'expérience habitante**

A l'échelle de la métropole, la question de l'habitat et de l'habitant, qui se distingue du résident, apparaît d'autant plus importante à prendre en compte que le risque existe d'un éloignement croissant entre les centres de décision et le vécu quotidien des citoyens.

Dans la manière dont la métropole doit concevoir la politique culturelle du Grand Paris, le groupe de travail préconise d'intégrer le point de vue des habitants. Leur connaissance du terrain, de l'histoire des lieux et des populations constitue une donnée majeure pour la mise en place d'actions culturelles adéquates.

Bien évidemment, prendre en compte l'avis du public comporte le risque de s'éloigner de l'intérêt général. Pour cette raison nous promovons une logique de coopération. Les lieux culturels doivent entrer dans cette démarche impliquant l'expérience habitante, afin de ne pas rester des coquilles vides. Il convient pour cela de partir du terrain, et de faire participer activement les habitants à la politique culturelle, dans sa conception, sa programmation et son animation.

## **2.4 Les moyens de l'action culturelle métropolitaine**

### **2.4.1 Définir l'intérêt à agir métropolitain**

Si la loi MAPTAM ouvrait à la MGP la possibilité d'exercer une compétence culturelle sur les équipements et les événements d'intérêt métropolitain, la loi NOTRe, à ce stade, réserve cette compétence culturelle aux grands équipements de dimension internationale ou nationale.

Sauf à considérer que la compétence culturelle de la MGP a vocation à s'étendre à l'ensemble des équipements culturels nationaux et internationaux, la modification apportée par la loi NOTRe ne dispense pas de définir un « intérêt à agir » métropolitain en matière culturelle.

Le groupe de travail a la conviction que, pour définir cet « intérêt à agir », il ne faut pas, pour l'essentiel, raisonner à partir des lieux, mais plutôt des politiques de coopération et de diffusion.

### ***Les équipements et les événements métropolitains***

La notion d'intérêt à agir métropolitain en matière d'équipements et d'événements pourrait s'articuler autour de trois dimensions :

- des territoires d'action métropolitains ;
- des compétences partagées, donc des partenariats et des financements croisés, entre l'Etat et les collectivités ;
- des dynamiques territoriales susceptibles d'être activées.

### ***Les politiques culturelles métropolitaines***

S'agissant des politiques culturelles, l'intérêt à agir métropolitain pourrait s'évaluer à l'aune de trois éléments :

- l'accès à la culture ;
- le renforcement des coopérations ;
- le développement des dynamiques territoriales.

## **2.4.2. Les outils et les leviers d'une politique culturelle métropolitaine**

Comment la métropole peut-elle coordonner des lieux, des réseaux, des politiques, sans en avoir la charge ? Autrement dit, quels seront les leviers d'action de la métropole culturelle ?

**Nous plaçons pour que la métropole se dote :**

- **d'une politique culturelle ;**
- **de moyens financiers lui permettant d'intervenir dans ce domaine ;**
- **d'outils de contractualisation, de type cahier des charges, labels, afin de mettre en mouvement les acteurs culturels.**

### ***Doter la métropole d'une politique culturelle et de moyens financiers***

Le groupe de travail considère que la métropole doit donner un cadre à son action culturelle, en affirmant par une délibération, comme la loi l'y autorise, sa volonté d'intervenir et qu'elle définisse la politique culturelle qu'elle entend mener.

Elle doit également se doter des moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre cette politique.

### **Outils et leviers**

Nous suggérons d'opter pour la logique contractuelle, préférable à celle, unilatérale, du cahier des charges. L'accord réciproque nous semble plus à même de favoriser des collaborations impliquant différents acteurs. Nous encourageons une mise en synergie entre politiques de développement économique et politique culturelle.

Le groupe de travail considère, enfin, que c'est aussi par des actions concrètes, visibles et lisibles, que la Métropole construira sa légitimité en matière culturelle. La création d'un « Pass culturel métropolitain » répondrait à cet objectif.

#### **2.4.3 Elaborer le récit de la métropole**

Le groupe de travail considère qu'il manque encore au Grand Paris un récit qui serait partagé par ses habitants. Nous estimons que les éléments de ce récit existent. Nous nous proposons d'en dessiner les contours autour des principes suivants :

- activer les mémoires du Grand Paris ;
- valoriser les territoires, en montrant la dimension patrimoniale ;
- travailler sur la diversité des territoires, des langues et des noms de pays.

Enfin, pour être partagé, ce récit ne doit pas être produit par les seuls décideurs politiques et économiques. Ses conditions d'élaboration doivent tenir compte de la crise des processus démocratiques que traverse notre pays, traduisant une difficulté d'écoute de la part des acteurs institutionnels à l'égard des populations. C'est pourquoi le Grand Paris doit être aussi une machine à produire du débat public et se muer en forum démocratique. Il pourra ainsi devenir une réalité suscitant chez les habitants un sentiment d'appartenance.

De même que l'échelle de la métropole n'est pas la juxtaposition d'échelles locales, le récit de la diversité, du franchissement des frontières ou de la déconstruction des stéréotypes, doit être unifiant, agrégatif, inclusif et mobilisateur. À cet effet, le groupe de travail préconise les actions suivantes :

- Le droit d'inventaire et le droit d'inventer la ville de demain, en sollicitant architectes, artistes, acteurs culturels, habitants.
- L'université des savoirs métropolitains : le groupe de travail suggère la création, à l'initiative de la métropole, d'une plateforme visant à construire un socle de connaissances partagées, associant les chercheurs de diverses disciplines à des savoirs non-experts.
- Favoriser le franchissement des frontières, via la mise en place de promenades et d'un guide du Grand Paris pour inviter les habitants et les visiteurs à se familiariser physiquement avec le territoire.
- Le web social du Grand Paris, sorte de « Pariscope interactif », offrirait une information permanente sur la vie culturelle et artistique de la métropole, en y associant les habitants.
- La co-construction du récit : le groupe de travail préconise d'encourager l'initiative citoyenne, l'implication des acteurs en amont du projet, et les démarches de renouvellement démocratique.

## 2.5 Propositions

- 1. Créer un Prix d'architecture de la MGP**
- 2. Réserver des mètres carrés culturels dans les programmes d'aménagement**
- 3. Doter la métropole d'une politique culturelle et de moyens financiers**
- 4. Définir l'intérêt à agir métropolitain en matière d'équipements, d'évènements et de politiques culturelles**
- 5. Mettre en place un schéma directeur définissant la stratégie de la MGP en matière culturelle, en associant à son élaboration les différents parties prenantes : grandes institutions, réseaux d'acteurs ou de lieux existants**
- 6. Doter la métropole d'outils d'action : contractualisation, cahier des charges, label**
- 7. Créer un Pass culturel de la métropole, non exclusif d'un dispositif analogue à l'échelle régionale**
- 8. Créer une Foire Métropolitaine de l'Action Culturelle**
- 9. Créer une Université des savoirs métropolitains**
- 10. Créer un Mooc multilingue du Grand Paris**
- 11. Créer des itinéraires de promenades et un guide touristique interactifs sur le territoire de la métropole**
- 12. Créer un média social, sorte de « Pariscope interactif » en ligne, sur la vie culturelle et artistique du Grand Paris**

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CULTURE

**Monsieur Guy AMSELLEM** | Cité de l'architecture et du patrimoine

**Madame Véronique BALBO BONNEVAL** | Fédération nationale des directeurs des affaires culturelles

**Monsieur Patrick ARACIL** | Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

**Monsieur Jean-François BALAUDÉ** | Université Paris Ouest Nanterre

**Monsieur Laurent BAYLE** | Philharmonie de Paris

**Madame Evelyne CIRIEGI** | Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France

**Monsieur Julien NEIERTZ** | Association Métropop

**Monsieur Patrick URBAIN** | Fédération nationale des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**Monsieur Patrick AIMON** | Fédération française du bâtiment, FFB Grand Paris

**Monsieur Nils AZIOSMANOFF** | Le Cube





### 3 CONTRIBUTION DU GROUPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 3 CONTRIBUTION DU GROUPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Animateur: Monsieur Jean-François DALAISE*

*Rapporteurs : Madame Sabine ENJALBERT*

*Monsieur Eric BERGER*

### 3.1 Introduction

Selon l'article 12 de la loi MAPTAM telle que votée en janvier 2014, l'objectif assigné au futur établissement public que sera la métropole du Grand Paris (MGP) est la "mise en œuvre d'actions métropolitaines afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, réduire les inégalités entre les territoires qui la composent, développer un modèle urbain, social et économique durable, moyens d'une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national".

Elle stipule qu' « (...) *En matière de développement et d'aménagement économique, la métropole du Grand Paris exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes :*

- a) Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt métropolitain ;*
- b) Actions de développement économique d'intérêt métropolitain.»*

Dès lors, compte-tenu de l'intervention possibles d'autres collectivités en matière de développement économique et du rôle clé du SRDEII<sup>1</sup>, le groupe de travail a concentré ses travaux sur les notions « d'intérêt métropolitain » et « d'actions visant à positionner la MGP de manière spécifique voire unique » en matière de développement économique.

**Ainsi, la présente contribution distingue clairement :**

- **les champs sur lesquels la MGP pourra construire son identité et une ambition forte en termes d'actions ;**
- **les thématiques d'intérêt métropolitain pour lesquelles des actions pourront être menées mais, parce qu'elles dépassent le seul intérêt métropolitain, nécessitent une coordination claire avec d'autres collectivités et une gouvernance claire.**

<sup>1</sup> *Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation*



Elle est structurée selon le plan suivant :

- 1 Un positionnement clair, fort en termes de développement économique porté par la densité urbaine et les millions d'habitants qui vivent ou transitent au sein de la MGP**
  - 1.1 Un SCOT métropolitain adapté aux nouveaux usages urbains**
  - 1.2 Une infrastructure ambitieuse, innovante, notamment numérique, pour développer les nouveaux usages urbains et réduire les impacts environnementaux liés à la densité urbaine**
  - 1.3 Une place financière renforcée pour financer la croissance des entreprises**
  
- 2 Une gouvernance efficace à organiser autour de thématiques économiques qui dépassent le seul intérêt métropolitain :**
  - 2.1 Logistique**
  - 2.2 Parcours immobilier et accompagnement des entreprises**
  - 2.3 Attractivité**
  - 2.4 Tourisme**

### **3.2 Un positionnement clair, fort en termes de développement économique porté par la densité urbaine et les millions d'habitants qui vivent ou transitent au sein de la MGP**

La MGP peut développer une ambition forte, au croisement entre politiques d'aménagement et de développement économique, centrée sur les habitants et tous ceux qui régulièrement utilisent les infrastructures et les services disponibles sur le territoire de la MGP.

Cette ambition pourra reposer sur un SCOT adapté aux nouveaux usages urbains, une infrastructure innovante, notamment numérique, et une place financière renforcée pour financer la croissance des entreprises.

#### **3.2.1 Un SCOT métropolitain adapté aux nouveaux usages urbains**

Le SCOT métropolitain devra prendre en compte la pluralité des fonctions nécessaires au bon fonctionnement d'une entité urbaine dense et anticiper le fait que les usages de demain (que l'on ne connaît pas encore) ne seront pas ceux d'aujourd'hui.

Par ailleurs, certaines fonctions doivent être appréhendées, non pas au seul niveau des territoires mais au niveau métropolitain de manière à limiter les redondances, les pénuries et les effets de bord.

Ainsi en termes de développement économique, le SCOT métropolitain devra traduire une stratégie globale relative aux fonctions suivantes : commerces, tiers-lieux, sites de production industrielle, logistique urbaine et data center.

Sa définition devra permettre en outre d'ouvrir un débat public nécessaire sur les impacts sociétaux, environnementaux et économiques des nouveaux usages urbains et modèles économiques associés (cf. protection des données privées, économie du partage, ...).

### 3.2.2 Commerces

La MGP est caractérisée par une forte intensité commerciale, mais très variable selon les territoires. On enregistre une densité moyenne de 16,6 commerces pour 1 000 habitants sur Paris Petite Couronne (12 en Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, et Val-de-Marne, mais 31 à Paris, données Crocis).

Il existe par ailleurs de profondes disparités dans le niveau de services aux habitants au sein de la MGP. Ainsi le niveau d'accessibilité aux commerces est très bon à Paris (= une offre diversifiée est disponible dans un rayon de 250 mètres), mais moyen voire mauvais dans une large part de l'agglomération.

Compte-tenu de la programmation en cours (1,5 millions de m<sup>2</sup> de commerces en Île-de-France d'ici à 2030 à travers les 21 CDT), soit du même ordre de grandeur que ce qui a été construit en Île-de-France entre 1997 et 2010 (1,8 millions de m<sup>2</sup>) et du développement de nouvelles pratiques commerciales, il s'agira pour la MGP **d'assurer une répartition équilibrée de l'immobilier commercial pour répondre aux besoins diversifiés des consommateurs et par conséquent de :**

- **penser les projets à une échelle territoriale dépassant la commune pour assurer la cohérence de l'aménagement commercial à l'échelle des territoires et de la MGP ;**
- **anticiper l'impact des futures gares du Grand Paris Express sur le commerce existant ;**
- **prendre en compte l'évolution des modes de consommation et notamment appuyer les commerces dans leur transformation vers un mode multicanal ;**
- **optimiser le recours aux outils existants** : élaboration d'un document d'aménagement artisanal et commercial, mise en place de protections des linéaires commerciaux dans les PLU, mise en place de périmètre de sauvegarde du commerce de proximité avant exercice du droit de préemption commerciale, utilisation des dispositifs anti friches, y compris de nature fiscale (taxe anti friche, article 1530 du code des impôts).

### 3.2.3 Tiers-lieux de travail /espace de co-working multi-publics/incubateurs-pépinières-hôtels d'entreprises

Des lieux physiques devront réunir toutes les composantes de l'économie numérique : co-working, accélération, incubation/accélération de start-up, laboratoires de recherche pour encourager l'expérimentation, structures de formation pour favoriser la proximité des étudiants avec le tissu entrepreneurial.

Ces lieux doivent être imaginés, structurés et thématiques en fonction des atouts locaux dans l'écosystème et notamment la présence de PME championnes du numérique et de grands groupes, ce lien devant être renforcé pour aider les start'up à innover et trouver des sorties marchés.

### **3.2.4 Sites de production industrielle**

Dans un contexte de désindustrialisation de l'Île-de-France et de tertiarisation de son économie (600 000 emplois industriels en 2001, 475 000 en 2011, avec, au moins, 86% de l'activité dans les services), les caractéristiques sociales et économiques du territoire de la MGP ainsi que la rareté du foncier disponible ne permettent pas d'envisager l'implantation/développement de tous types de sites industriels.

Toutefois, la transformation progressive des outils et méthodes de production industrielle (robotisation, imprimantes 3D, etc.) ouvre la voie à l'intégration dans le tissu urbain de sites de production à très forte valeur ajoutée et/ou des fonctions industrielles courantes et de proximité (maintenance, réparation...). Cette intégration dans le tissu urbain contribue à améliorer l'équilibre emploi/habitat.

Le SCOT devra traduire un positionnement clair de la MGP par rapport à ces activités industrielles. Il devra notamment permettre de prendre en compte le devenir de sites en transformation tels que celui d'Aulnay-Sous-Bois (site PSA).

L'opportunité de recourir à des logiques type « zones franches » pour favoriser l'implantation d'activité industrielle sur le territoire devra être étudiée.

### **3.2.5 Logistique urbaine**

Trois objectifs essentiels doivent présider à l'élaboration et mise en œuvre d'une offre logistique métropolitaine qui, à l'échelle régionale, représente 400.000 emplois (7% du total) avec un potentiel de développement d'emplois très significatifs et non délocalisables. La logistique s'analyse en effet à la fois comme des fonctionnalités et des marchés : elle répond aux besoins de fonctionnement de la MGP et génère des créations de valeurs pour cette dernière.

#### ***Approvisionner les habitants de la MGP***

L'objectif d'approvisionnement oblige à des réponses logistiques globales et spatiales selon la nature des marchandises.

Pour les biens d'importation : une logistique urbaine efficace doit intégrer en amont les interfaces continentales que sont essentiellement les ports, les modes et moyens de leur desserte terrestre vers la MGP via des plateformes multimodales régionales et/ou urbaines avant la livraison finale des derniers kilomètres. Pour tous les biens de consommation courante, les politiques d'urbanisme et de transport de la MGP et des territoires doivent intégrer le recours incontournable au transport routier et la nécessité liée de prévoir des lieux de chargement et de déchargement pour la destination finale.

Une attention spécifique mérite d'être portée sur la logistique des déchets ménagers en lien avec les techniques et lieux de valorisation et d'élimination ultime et, de manière plus globale, sur tous les processus permettant de développer une économie « circulaire ».

### ***Approvisionner les chantiers de logement et de transport de la MGP***

Le logement est l'une des problématiques essentielles de l'Île-de-France à l'égard de laquelle le SDRIF fixe comme objectif la construction de 70 000 logements/an. La réponse logistique devra être en phase avec le doublement des matériaux de construction nécessaires en prenant en compte que l'Île-de-France en est de plus en plus importatrice de même qu'en logistique retour et dans le cadre d'une économie circulaire, la logistique concernera les déblais et déchets de chantiers. Le chantier du « Grand Paris » appelle pour sa part une réponse logistique particulière en ce que sont en jeu sur les 15 ans à venir les trafics suivants : 5 millions de tonnes/an de granulats et 11 millions de tonnes/an de déblais avec la problématique de leurs lieux de traitement et de dépôts.

***Assurer ce double approvisionnement par un système logistique efficient du point de vue économique et le mieux disant du point de vue sociétal et environnemental apportant ainsi une contribution indispensable à l'émergence d'une ville « monde et durable » avec comme premières priorités l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances diverses.***

A cet égard les externalités négatives générées par les offres modales de transport (émissions de CO<sub>2</sub>, GES, particules, bruit, congestion, accidents...) tant leur réduction ressort à l'évidence de l'intérêt métropolitain, doivent impérativement être prises en compte dans la stratégie et les actions de la MGP.

**Pour répondre à ces 3 objectifs, la MGP devra travailler sur les 2 axes suivants :**

- **Desserrer une pression foncière ayant un effet d'éviction des espaces logistiques urbains (E.L.U.) :**

**Par nature, un SCOT métropolitain et les PLU devraient constituer les outils prescriptifs pour la sanctuarisation d'espaces à vocation logistique.** Par déclinaison, tout projet territorial faisant l'objet d'un financement public et toutes les créations de ZAC devraient être soumises à une obligation réglementaire de réaliser des m<sup>2</sup> logistiques.

**De manière générale, il s'agit de favoriser la création sur la base d'un maillage pertinent :**

- **d'interfaces logistiques au plus près du ou dans le marché de consommation, ces interfaces pouvant être réalisées dans des sites à vocation dédiée (hôtels logistiques) ou multifonctionnels ;**
- **d'espaces de livraison terminale sur ou hors voirie, voire en sous-sol, couplés avec des orientations ou prescriptions d'usage de VUL.**

De manière prescriptive, il convient de s'interroger sur l'opportunité et la faisabilité d'imposer à la sphère privée une participation aux investissements publics à vocation logistique dont elle bénéficie à coût nul.

Pour faire face aux défis de la logistique urbaine et instaurer des pratiques vertueuses permettant de faire face à la croissance concomitante des flux et de la pollution, il faut dégager des ressources nouvelles. Qui va assumer le coût de portage du foncier logistique nécessaire à l'aménagement des espaces logistiques urbains? Comment financer les équipements énergétiques nécessaires aux livraisons propres ? A l'instar d'autres métropoles en Europe (Londres, Berlin, Stockholm...), la métropole du Grand Paris ne devrait-elle pas instaurer un système de péage urbain permettant de réguler les flux et de dégager les ressources nécessaires à une logistique urbaine vertueuse ?

Tout plaide pour que les dispositions réglementaires, notamment, de police soient édictées et appliquées à l'identique sur tout l'espace métropolitain. Pour autant, une précaution semble s'imposer sur le fond : si les mesures d'interdiction peuvent s'avérer comme des « leviers de changement » (ex. : interdiction du diesel en 2020), elles ne doivent être prises qu'avec le devoir et l'objectif de mettre en place des solutions alternatives, crédibles technologiquement et supportables économiquement.

### ***Innover dans le maillon transport de la chaîne logistique :***

*> Favoriser le fer et la voie d'eau pour les flux massifiés d'entrée et de retour*

Sont concernés essentiellement : les pondéreux, les déchets de chantier et ménagers, mais aussi les produits de consommation conditionnés dans des caisses mobiles, conteneurs ou palettes et également les voitures en négoce. A cet égard la gouvernance métropolitaine devra privilégier une approche spatiale pertinente et une action coordonnée pour assurer le bon fonctionnement et l'aménagement d'axes stratégiques : l'axe Ouest-Est séquanien en lien avec toutes les fonctionnalités portuaires assurées par le GIE HAROPA et l'axe Nord-Sud avec notamment la mise en service d'ici dix ans du Canal Seine-Nord Europe.

*> Prolonger ces flux via les modes alternatifs dans le cœur urbain pour limiter les parcours routiers terminaux*

*> Privilégier certains équipements et organiser les conditions de circulation*

Pour permettre et prescrire progressivement la collecte et la livraison des colis du dernier kilomètre en mode propre, il faut que les opérateurs puissent se doter de flottes de véhicules adaptées notamment des véhicules utilitaires légers, des véhicules électriques ou au gaz avec les équipements associés.

### ***Favoriser les projets de R&D, œuvrer en partenariat avec les acteurs économiques pour une offre de transport, enrichie, innovante et propre***

Ce partenariat doit porter prioritairement sur :

- la motorisation des parcs routiers, fluviaux et ferroviaires et leur recours à l'électrique, GNL, GNV, voire l'hydrogène ;
- les équipements nécessaires à cette évolution : bornes électriques et postes d'avitaillement pour le gaz ;
- la recherche et la mise sur le marché de conditionnements des marchandises intermodaux (caisses mobiles, palettes) et d'équipements de transbordement adaptés au milieu urbain.

### 3.2.6 Data center

Aujourd'hui l'importance de gérer au mieux l'énergie consommée est une nécessité. Cette tendance est à la fois liée à des causes technologiques aussi bien que sociétales. Nous ne reviendrons pas ici sur l'importance de gérer au mieux l'énergie qui est une ressource de plus en plus limitée.

Dans l'écosystème francilien plusieurs acteurs ont conçu et déploient des petits data center à l'usage des collectivités locales pour leurs administrés et des data center plus petits pour des usages individualisés. Il est démontré que la décentralisation des data center mène à des économies d'énergie conséquentes. Certains sont du reste conçus de manière à optimiser la consommation énergétique, en valorisant par exemple la chaleur produite pour climatiser l'installation : exemple du data center Marilyn de Marne-la-Vallée, dont l'innovation principale (brevetée) repose sur la construction verticale du bâtiment. Le data center fonctionne en « free-cooling » total avec l'utilisation de l'air extérieur pour rafraîchir les salles serveur.

**Compte tenu des éléments de contexte, il paraît nécessaire de favoriser :**

- le développement des mini data center dans les gares et autour des voies ferrées ;
- les data center distribués pour des économies d'énergie ;
- la mise en œuvre de la technologie Marilyn.

### 3.2.7 Une infrastructure ambitieuse, innovante, notamment numérique, pour développer les nouveaux usages urbains et réduire les impacts environnementaux liés à la densité urbaine

Grâce au développement du numérique notamment, depuis 10 ans, le monde connaît des transformations avec des amplitudes que nous n'avons jamais connues précédemment.

L'ensemble de ces constats s'applique à la transformation de la ville, à la transformation des transports qui changent de nature, aux infrastructures numériques elles-mêmes, à la gestion intelligente de l'énergie ou encore à la gestion des outils de communication et de la santé.

Il faut désormais passer d'un schéma avec des productions installées quelque part sur le territoire avec un réseau de distribution à un schéma où il existe de multiples sources de production. Il s'agit d'un espace d'innovation très important.

Dans ce contexte global, l'opportunité du numérique pour le développement économique et l'aménagement de la métropole prend tout son sens, particulièrement concernant les thématiques du transport et de la mobilité, de la consommation énergétique et de la qualité de l'air.

Les différentes études convergent sur des prédictions d'une augmentation toujours soutenue dans les années à venir de la demande en débit dans les réseaux, avec un facteur de croissance estimé à 40-60% par an, de sorte que le trafic sera multiplié par 30 d'ici à 10 ans. Ces tendances vont s'accroître avec l'émergence d'applications telles que la réalité augmentée, l'immersion à distance en 3D, la multiplication des capteurs vidéo et des écrans multiples interactifs, la distribution accrue des ressources informatiques de traitement de données et par le développement massif de l'internet des objets. Les infrastructures réseau sont alors soumises à un défi majeur pour faire face à cette demande, tout en conservant des schémas acceptables de coût et de consommation énergétique. L'ensemble des segments des réseaux est concerné: réseaux mobiles, réseaux domestiques et d'entreprise, accès, cœur de réseau et liaisons intercontinentales, au niveau des capacités de transmission comme au niveau des capacités de commutation.

La capacité des réseaux mobiles reste cependant limitée (capacité des cellules en nombre de clients et en trafic à un instant donné), et même si elle croît régulièrement grâce aux nouvelles technologies (4G aujourd'hui et 5G dans le futur) elle ne pourra pas véritablement subvenir aux besoins des clients sans une multiplication du nombre de points d'accès réseau, soit par le déploiement de petites cellules, soit plus rapidement par une entraide avec les nombreux points d'accès Wi-Fi d'ores et déjà déployés qui bénéficient de la capacité de raccordement du réseau fixe. Cette entraide engageant les différents réseaux est donc souhaitable pour offrir à l'utilisateur la meilleure connectivité dans toutes les circonstances. La disponibilité généralisée de smartphones avec des interfaces Wi-Fi permettant d'écouler le trafic via un réseau fixe va clairement dans ce sens.

Par ailleurs, le nombre moyen d'objets communiquant par foyer était très faible de l'ordre de 0,3 il y a dix ans. Aujourd'hui, on a couramment plusieurs PC par foyer, plusieurs smartphones voire tablettes. Dans un autre domaine, les GPS présents dans les véhicules sont de plus en plus connectés pour offrir aux clients des services plus performants. La gestion de l'énergie passe de plus en plus par des compteurs intelligents qui sont évidemment connectés. Cette tendance va continuer, chacun d'entre eux devant se connecter de manière la plus fiable et la plus simple possible aux réseaux de communication. Pour faciliter la gestion de l'ensemble, des mécanismes permettant de gérer tous ces équipements de manière autonomes devront être développés. Des applications liées à la sécurité, à la culture et au tourisme, à l'optimisation des transports urbains, tireront partie d'un nombre croissant de capteurs, d'actionneurs et d'objets interactifs connectés disséminés dans les « villes intelligentes ».

A noter également que l'ouverture des données crée un environnement propice à l'apparition de nouveaux services répondant de manière plus performante aux attentes des usagers dans les domaines des transports, énergie, ...

Il ne suffira cependant pas d'installer des capteurs partout dans la ville pour en faire une ville durable. Grâce aux capteurs, aujourd'hui on sait mesurer de manière sectorielle la qualité de l'air, l'état du trafic, la consommation énergétique.

L'enjeu est d'arriver à avoir une connaissance du fonctionnement global du tissu urbain et donc d'être capable d'agir. Comprendre le fonctionnement d'une ville donnée dans une situation donnée permet de mieux orienter et anticiper son évolution, que ce soit pour tenir compte de phénomènes de dérèglement climatique ou de l'arrivée de nouvelles populations.

Des projets sont en cours de développement et il convient de favoriser leur expérimentation sur les territoires, en intégrant leurs objectifs et contingences financières. Il s'agira donc également de travailler en amont de la construction/rénovation du tissu urbain pour tirer profit des avancées en termes de modélisation des données du bâti et de techniques de construction (nouvelles techniques de construction, nouveaux matériaux, nouvelles façades, ...).

**Dans ce contexte, la MGP pourrait mener, en lien avec les acteurs privés concernés, une action volontariste en matière d'infrastructure :**

- **couverture 4G et rapidement de la 5G afin de bien mailler le territoire notamment les axes de transport ;**
- **couverture Wi-Fi dans les trains et dans les gares ;**
- **augmentation des capacités/débit numériques notamment dans/autour des gares ;**
- **mise en œuvre d'un réseau de capteurs de la qualité de l'air sur tout le périmètre de la MGP ;**
- **généralisation des projets de bâtiments/quartiers passifs voire positifs en termes énergétiques.**

**Pour développer les services et usages autour de cette infrastructure sans-couture, la MGP doit être un lieu d'appel à projets / lieu d'initiative et une vitrine internationale des applications des objets connectés.**

### **3.2.8 Une place financière renforcée pour financer la croissance des entreprises en Europe**

La position de la place financière de Paris est un élément clé de sa dynamique économique et de son attractivité. En effet ; il n'existe pas de métropole mondiale sans place financière de taille au moins continentale (cf. Londres, New York, Tokyo).

Les activités financières représentent 335 000 emplois en Île-de-France (fortement concentrés sur le territoire de la MGP) et 8% du PIB régional. Elles sont un maillon au cœur du secteur tertiaire supérieur (services aux entreprises, services financiers dans l'économie francilienne) qui représente 30% de l'emploi francilien. Or l'influence internationale de la place financière de Paris recule et les entreprises rencontrent toujours des difficultés à se financer. De plus, le projet du Grand Paris n'a de sens uniquement si les projets d'aménagement (immobilier de bureaux de logement...) attirent les financements privés nécessaires à leur construction.



Dans ce contexte, la MGP pourrait mener une action forte visant à positionner la place financière de Paris comme une place attractive de rang mondial pour le financement des entreprises, en particulier les PME.

Pour ce faire, il s'agirait de **mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des acteurs liés à la place financière (banques, investisseurs, grands groupes, ETI, PME en croissance,...) pour promouvoir la place parisienne au niveau international.**

Dans une logique de positionnement autour des nouveaux comportements des citoyens, la MGP pourrait focaliser son action **de soutien à la place financière de Paris sur la thématique du financement participatif (crowdfunding).**

### 3.3 Une gouvernance efficace à organiser autour de thématiques économiques qui dépassent le seul intérêt métropolitain

Outres les actions prioritaires spécifiques à la MGP décrites au paragraphe 3.2, certaines actions complémentaires pourront être menées sur des thématiques d'intérêt métropolitain que sont la logistique (au-delà de la logistique urbaine), le parcours immobilier et l'accompagnement des entreprises, l'attractivité et le tourisme. Parce que ces thématiques dépassent largement le seul intérêt métropolitain, les actions qui pourront être menées nécessiteront une coordination avec d'autres collectivités et une gouvernance claire.

#### 3.3.1 Logistique

L'élaboration du projet de la MGP nécessite, compte tenu de compétences institutionnelles spécifiques et imbriquées de l'Etat, des régions, de la MGP et des Territoires (EPT), une coordination et une implication « solidaire » de la part de ces derniers avec les politiques publiques notamment supra impactant la logistique urbaine qu'elle entend mettre en place. A cet égard, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) devra exercer efficacement à plein ses rôles d'interfaces et de coordination concertée.

A titre d'exemple, l'aménagement et la fonctionnalité transport de l'Axe Seine entre le GIE HAROPA et la MGP apparaissent comme essentiels à l'émergence d'une logistique urbaine durable. A ce titre, la future gouvernance de la MGP et son projet logistique ne pourront s'abstraire d'un soutien aux politiques nationale et régionales de renforcement industriel, logistique et des capacités de transport, notamment fluviales de cet axe et d'en tirer toutes les conséquences au sein de la MGP avec le maintien et le renforcement des zones logistiques existantes, notamment les installations portuaires.

Le CPER, le CPIER et le SDRIF constituent pour leur part des outils de programmation et de planification coproduits par l'Etat et la Région Ile-de-France qui, a minima pour les contrats de plan, doivent être pris en compte dans l'élaboration du projet métropolitain et qui, pour le second, s'impose à lui. La problématique de la logistique urbaine nécessite par voie de conséquence une politique publique coordonnée notamment sur deux enjeux essentiels : le foncier et le transport.

### **3.3.2 Parcours immobilier et accompagnement des entreprises**

La MGP est un territoire où la création d'entreprise est très dynamique et qui en fait une des spécificités. Il s'agira de veiller dans la durée à ce cette dynamique perdure, voire s'amplifie. Au-delà de la création d'entreprises, c'est leur développement et leur ancrage dans le territoire économique régional qu'il s'agit de privilégier.

Cet ancrage passe par une offre immobilière adaptée en terme de forme, de prix et de localisation. Or, on observe depuis 1982 un grignotage progressif des surfaces dédiées à l'activité économique : plus d'une centaine d'hectares de foncier économique sont ainsi réaffectés à l'habitat chaque année en Île-de-France. Les enjeux liés à l'offre immobilière sont fondamentaux mais ils doivent être complétés par ceux liés à l'accompagnement de la réussite des entreprises.

Qu'ils soient spécialisés (en termes de maturité ou de secteurs des entreprises) ou généraliste, nombreux sont les acteurs publics et privés à œuvrer sur ce champs du développement économique.

Il s'agira donc, en concertation avec les EPT et le Conseil régional d'Île de France, de mettre en œuvre une gouvernance efficace et des outils complémentaires au service des entreprises.

### **3.3.3 Attractivité**

L'attractivité du territoire économique de Paris et sa région repose sur des facteurs qui ne dépendent pas exclusivement des compétences des pouvoirs publics, compétences qui sont par ailleurs partagées entre l'Etat et plusieurs niveaux de collectivités territoriales.

Compte tenu de son poids économique et du fait que la majeure partie des nouveaux investissements internationaux est faite dans des établissements basés dans le périmètre de la MGP, la thématique de l'attractivité ne peut être ignorée au niveau métropolitain.

Toute action en la matière devra être menée en coordination avec les autres acteurs publics et privés concernés. La MGP pourra positionner son action de manière déterminante en concentrant ses ressources autour de la mise en œuvre du projet décrit au paragraphe 3.2 et en organisant ses moyens de communication de manière à valoriser la dynamique d'innovation générée par sa mise en œuvre.

### **3.3.4 Tourisme**

L'importance de l'activité touristique dans l'économie francilienne n'est plus à démontrer. La région Île-de-France est la 1ère destination touristique nationale et mondiale avec, en 2014, 47 millions de visiteurs français et internationaux dont 42 % d'étrangers, et 10 millions de visiteurs supplémentaires sont attendus dans les 10 prochaines années...

En 2014, la consommation touristique annuelle est évaluée à 21 milliards d'euros dont les 2/3 concernent les étrangers et le secteur touristique représente près de 10 % du PIB francilien. Son tissu économique est composé de près de 84 000 entreprises, ce qui représente 516 000 emplois salariés, soit 9,5 % du total des effectifs salariés de la région Ile-de-France et 6,8 % du total des effectifs salariés du secteur touristique au plan national.

L'Île-de-France est aussi la première place européenne en termes de tourisme d'affaires avec 680 000m<sup>2</sup> de surface d'exposition dédiée. Les congrès et salons recouvrent des enjeux économiques considérables pour les territoires et les entreprises : 407 salons, 978 congrès et plus de 2 900 autres manifestations ont été organisés en 2014, ce qui a généré 5,5 milliards d'euros de retombées économiques, près de 87 000 emplois temps plein et plus de 5 millions de nuitées marchandes. Au total, on estime entre 17 et 21 milliards d'euros le montant du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises sur les salons franciliens.

Toutefois, si l'Île-de-France bénéficie d'atouts indéniables tels que sa position de « hub international » touristique, l'accessibilité aux sites, les conditions et capacités d'hébergement, la sécurité générale de la destination ou encore la prise en charge des visiteurs, sont perfectibles.


Il s'agira donc pour la MGP, compte-tenu du poids de l'activité touristique sur son territoire, de contribuer à ce qu'une gouvernance plus forte soit organisée par les collectivités qui ont la compétence tourisme (région, départements et EPT) afin de mettre en œuvre les efforts collectifs indispensables en termes d'offre touristique, de services numériques, de qualité de l'accueil ou de formation initiale et continue.

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

<b>Monsieur Pascal AUBERT</b>   Association Pouvoir d'agir
<b>Monsieur Eric BERGER</b>   Mouvement des entreprises de France
<b>Madame Françoise BERNON</b>   Labo de l'Économie sociale et solidaire
<b>Monsieur Alain BERTET</b>   Comité régional du tourisme d'Île-de-France
<b>Monsieur Jean Luc BEYLAT</b>   Association française des pôles de compétitivité
<b>Monsieur Claude BOULANGER REIJEN</b>   Association des paralysés de France
<b>Monsieur Alain BRAVO</b>   Académie des technologies
<b>Monsieur Jean François DALAISE</b>   HAROPA Port de Paris
<b>Monsieur Gérard DELMAS</b>   Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France
<b>Madame Danielle DESGUEES</b>   vice-présidente du CESER
<b>Madame Sabine ENJALBERT</b>   Association Paris Région Entreprises
<b>Monsieur François ELIA</b>   Caisse des dépôts et consignations
<b>Madame Lydie FENECH</b>   pôle MEDIA GRAND PARIS
<b>Monsieur Jean Louis FRISULLI</b>   syndicat Solidaires
<b>Monsieur Pierre Antoine GAILLY</b>   Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France
<b>Monsieur Dominique GIRY</b>   Conseil de développement du Val-de-Marne
<b>Madame Annie LE FRANC</b>   Confédération française des travailleurs chrétiens
<b>Monsieur Christian LEFEVRE</b>   Université de Paris Est, Institut français d'urbanisme
<b>Monsieur André LEGAULT</b>   Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
<b>Madame Catherine LEGER</b>   Fédération des entreprises publiques locales
<b>Madame Marie LEPRETRE</b>   Confédération française démocratique du travail
<b>Monsieur Foucauld LESTIENNE</b>   La Poste
<b>Monsieur Serge MAS</b>   Confédération générale du travail
<b>Madame Murielle PRINGEZ</b>   Confédération générale des petites et moyennes entreprises
<b>Madame Catherine RAYNAUD</b>   entreprise PFIZER
<b>Monsieur Sylvain ROCHE</b>   chargé de mission logement au CESER
<b>Madame Nicole SERGENT</b>   Fédération syndicale unitaire
<b>Monsieur Pierre SIMON</b>   Association Paris Île-de-France Capitale Economique
<b>Monsieur Eric VAYSSET</b>   Association Scientipôle Initiative





An aerial photograph of a city, likely Paris, showing a mix of residential architecture. In the foreground, there are lush green trees. The middle ground is dominated by rows of houses with dark brown tiled roofs and light-colored facades. In the background, taller apartment buildings with balconies and varied colors (red, yellow, blue) are visible under a clear blue sky with a few wispy clouds. A large teal graphic element is overlaid on the right side of the image, containing the text.

# 4 CONTRIBUTION DU GROUPE LOGEMENT

## 4 CONTRIBUTION DU GROUPE LOGEMENT

*Animateur : Monsieur Patrick DOUTRELIGNE*

*Rapporteurs : Monsieur François BUTTET*

*Madame Magali CHAUMONT*

### 4.1 Introduction

Le groupe Logement fait siennes les lignes directrices qui ont prévalu à l'affirmation d'une compétence logement pour la MGP. Il souhaite que les grandes orientations suivantes forment le corps de l'action métropolitaine en faveur du logement :

- **Produire massivement des logements de toutes catégories, du social à la propriété, notamment par l'augmentation de la construction et l'adaptation du parc existant.** Le groupe s'inscrit dans les objectifs de production de la loi du Grand Paris et dans le SDRIF (70.000 logements par an en IDF, 37.000 pour Paris et la petite couronne). Il croit également dans la promotion des changements d'usage et dans l'adaptation du parc existant pour optimiser son usage.
- **Faire réalité des principes de solidarité et de péréquation entre les territoires et entre les personnes.** Le groupe invite la métropole à être un outil de partage des atouts et de prise en charge des inégalités. Il promeut une mixité des quartiers, des usages et des personnes à tous les niveaux de la métropole. Il voit dans la logique supra-communale une opportunité pour la rénovation urbaine et l'amélioration des services rendus aux populations et acteurs économiques.
- **Produire moins cher en pesant sur le coût du foncier et en limitant les contraintes réglementaires et normatives.** Cette action implique la libération des potentiels existants et la lutte contre toute forme de spéculation foncière. Elle nécessite également une réflexion commune sur les normes et réglementations locales pour la construction.
- **Améliorer la connaissance commune et le partage des enjeux.** Au-delà de l'observation, le groupe se prononce en faveur d'outils communs qui permettront d'agir à la bonne échelle dans le domaine de la planification et de la programmation, mais aussi de la simplification.

Les travaux préalables à la formulation des propositions ci-après se sont résolument inscrits dans une perspective de **décloisonnement des logiques communales** et de **dépassement de certains égoïsmes locaux**. L'ensemble projette la métropole dans **un système qui redistribue pouvoirs et compétences** dans le refus des conservatismes tant locaux qu'institutionnels.

Les propositions assument la contrainte budgétaire des premières années d'existence de la métropole. Le groupe qui les a conçues s'est attaché à ne retenir et présenter que des propositions réalisables à court terme dans le contexte de la loi. **Il délivre ainsi une proposition de « programme de travail »** pour les



premières années de la métropole. Certaines propositions touchent le champ de la fiscalité ; celles-ci peuvent nécessiter un nouveau recours à la loi mais ne relèvent pas de la construction administrative de la métropole, de ses territoires, et des communes qui la composent. La plupart explorent deux champs d'intervention concrète : celui **des outils à créer et mettre en œuvre**, et celui de **l'organisation du service public métropolitain du logement**.

Ces propositions doivent également guider les prises de position de la métropole au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, notamment lors des travaux relatifs au schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Lors de ceux-ci, puisqu'ils précéderont dans le temps l'élaboration du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH), il importe que la métropole veille tout particulièrement à ce qu'il lui soit laissée toute latitude en matière de planification et de programmation au sein de l'espace métropolitain.

Pour les participants à nos travaux, l'hébergement est et doit rester une compétence de l'Etat. Une délégation à la métropole présente une opportunité dès lors que celle-ci se dégage des logiques communales. La métropole pourra promouvoir une politique de l'hébergement équilibrée d'un point de vue territorial ; alors qu'elle se verra conférer la politique du logement, elle assurera ainsi la continuité entre l'hébergement et le logement.

Enfin, le groupe prône une attention spécifique aux quartiers situés à proximité des gares nouvelles et à leur densification.

## 4.2 Les éléments de la stratégie métropolitaine

### 4.2.1 Promouvoir une plus grande hétérogénéité sociale au sein de chaque quartier

Compte tenu de la grande hétérogénéité de la métropole, le PMHH définira une **politique intégrée de programmation** favorisant la mixité sociale par le développement d'offre sociale sur les secteurs sous la barre des 25%, la production raisonnée d'une offre diversifiée de logement dans les zones fortement dotées en logement social.

**Un cadre métropolitain aux politiques territoriales d'attributions et de gestion de la demande** sera défini. Il prendra en compte la diversité de la demande exprimée, dont celle des publics prioritaires. La MGP devra dans la mise en œuvre s'appuyer sur ses Territoires, plus opérationnels et proches des réalités locales.

Il examinera le potentiel offert par des mutualisations des contingents de réservation, au niveau d'un bassin de vie, recensement et les mutations au sein du parc social, location choisie.

#### **4.2.2 Définir les modalités du débat citoyen métropolitain en s'appuyant sur le conseil de développement et les instances consultatives locales préexistantes**

Il s'agit notamment d'affirmer **des lieux, des instances et des méthodes de participation citoyenne**. La concertation citoyenne à l'échelle du territoire métropolitain doit en effet concilier une approche « macro » à l'échelle de la métropole globale et à l'échelle de ses territoires, et une approche « micro » de proximité à l'échelle des opérations urbaines, des gares, et des OIN. Elle implique qu'il soit procédé à un inventaire et un diagnostic des structures existantes et à leur implication pour inventer les nouvelles pratiques dans l'espace métropolitain.

Le conseil de développement a vocation à devenir le réceptacle et le promoteur du débat citoyen. Le groupe de travail note que la question de la participation et de l'association de la société civile est transversale à tous les groupes de travail du conseil des partenaires. Elle constitue à cet égard matière à discussion et à précisions au sein du conseil des partenaires pris dans sa globalité. Il appartiendra par suite au futur conseil de développement, que le conseil des partenaires préfigure, d'en définir les détails et modalités.

#### **4.2.3 Définir une stratégie et un cadre d'actions pour l'amélioration et la « banalisation » urbaine des secteurs défavorisés ou en relégation**

**Définir un cadre métropolitain de pilotage des différents programmes urbains** : PRU, OPAH, ORCOD-IN, etc. Ce cadre définira les objectifs de rééquilibrage de l'offre (par la reconstitution de l'offre démolie et par la diversification sur site) et de relogement des ménages en lien avec les politiques de désenclavement à mettre en œuvre. Il participera à la définition de l'intérêt métropolitain, proposera la mise en commun de services, et donnera des critères pour la définition du bon niveau de maîtrise d'ouvrage des opérations programmées. Il s'attachera à dépasser les limites communales jugées moins pertinentes pour résoudre les problèmes de nombreux quartiers.

**Définir et piloter une politique de lutte contre la précarité énergétique notamment dans l'habitat privé**, incluant notamment les ensembles pavillonnaires.

**Construire et mettre en œuvre une politique métropolitaine incitative pour la revitalisation et la diversification économique** dans ces secteurs de relégation ou défavorisés par le soutien à la localisation des entreprises dans ces zones urbaines, le soutien au tissu associatif, une politique de développement des équipements métropolitains et territoriaux concertée et cohérente...

**Elaborer un plan métropolitain de desserte et d'accessibilité** à même d'assurer la cohérence globale et la complémentarité des réseaux de transports en commun ferrés ou routiers, en lien avec la SGP, le STIF, autorité organisatrice des transports franciliens, et les EPT. Les politiques d'investissement portées par chaque partenaire devront être cohérentes avec ce plan et réduire la disparité du niveau de service aux métropolitains.

**Renforcer et améliorer l'offre scolaire** dans les secteurs défavorisés pour soutenir et encourager les politiques de mixité sociale.

### 4.3 Créer et déployer des outils métropolitains

#### 4.3.1 Créer un observatoire pour le logement dans la métropole et les initiatives innovantes et expérimentales pour l'habitat. Le charger de formuler des propositions en matière de planification et de programmation

Le travail de recensement et de capitalisation des données physiques et d'occupation est un préalable à une politique optimisée du logement.

L'observatoire aura notamment pour mission de diagnostiquer/cartographier le parc des résidences par segment d'occupation sur l'ensemble de leurs caractéristiques (localisation, typologie, accessibilité, adaptation/bilité, occupation, statut, ...). Il permettra d'identifier les besoins différenciés des ménages par des diagnostics approfondis de leurs besoins et de l'évolution sociologiques de ces besoins (composition de la famille, situation en termes de parcours résidentiel, capacité financière, situation d'urgence à satisfaire ce besoin, pérennité du besoin, ...).

Il sera l'outil pour déterminer et planifier les besoins avec les collectivités territoriales, spatialement, qualitativement, quantitativement et programmer les financements nécessaires en termes de logements, aménagement, équipements, ...

Il encouragera, analysera et évaluera les expérimentations pour certaines populations visant un hébergement répondant à un besoin urgent et adapté, mais non nécessairement pérenne (étudiants, jeunes actifs, seniors, villages d'insertion, situation d'urgence, procédés constructifs rapides et peu onéreux, chambres partagées, transformation de commerces/bureaux en logement, colocation, ...).

Il proposera les mesures permettant une meilleure rencontre entre offre adaptée et demande non satisfaite pour accélérer le processus de parcours résidentiels, donc la libération de produits adaptés ou adaptables pour répondre à des besoins existants.

#### 4.3.2 Instaurer au sein de la métropole une contribution de solidarité urbaine sur le foncier « dormant » et sur les plus-values immobilières

La « contribution de solidarité urbaine » sur les ventes de logements (neufs et existants) dans les quartiers chers des villes pourrait être proportionnelle à l'écart de prix par rapport à la moyenne de l'aire urbaine ou métropolitaine pour un type de logement. Elle n'interviendrait qu'à partir d'un seuil et serait de fait concentrée sur les quartiers où la dynamique cumulative « prix / ségrégation » interdit pratiquement un développement du parc social. En fonction de son calibrage, elle pourrait rapporter plusieurs dizaines de millions d'euros annuels et abonder les différentes lignes d'aides à l'investissement de la métropole.

#### **4.3.3 Mettre en place une aide aux maires bâtisseurs. Les critères d'attribution de cette aide pourraient être définis en lien avec les objectifs du PMHH**

Le financement des équipements afférents à la construction de logements constitue une difficulté significative pour les maires. La MGP pourrait mettre en place une aide à la réalisation des équipements en vue de soutenir l'action des maires bâtisseurs.

Les critères d'octroi de cette aide pourront s'inscrire dans les objectifs du PMHH et introduire par exemple :

- un indice de construction à partir duquel les communes pourront prétendre à l'aide ;
- un périmètre de communes éligible qui pourra tenir compte notamment de la structure du parc de logement existant et de la proximité avec les gares ;
- les modalités d'une éventuelle contractualisation préalable et d'un versement au fil de l'eau.

*> D'une manière générale, la métropole doit poursuivre une logique d'incitation à la construction.*

#### **4.3.4 Créer un modèle type de charte promoteur dont les items communs sont déclinés au niveau local et annexion de ces documents au SCOT métropolitain ou PLU des territoires**

Un grand nombre de collectivités territoriales encadrent fortement l'aménagement de leur territoire en imposant aux promoteurs immobiliers privés et sociaux de signer un document d'engagement, communément appelée « charte promoteur », « charte qualité construction neuve » ou « convention qualité construction neuve ».

Ces documents ont pour objet d'apporter un appui politique à la construction de logements en contrepartie du respect des orientations politiques fixées. Ces orientations ont pour objectifs principaux :

- la maîtrise des coûts fonciers, notamment par l'abandon des appels d'offres de charge foncière ;
- l'amélioration de la mixité sociale ;
- l'amélioration de la qualité architecturale ;
- l'amélioration de la performance énergétique du bâti ;
- l'amélioration de la performance environnementale des chantiers et du bâti.

Ces documents sont un outil de concertation permettant la mobilisation du plus grand nombre autour de la construction de logements, garante du développement futur des territoires. C'est une opportunité de réduire la durée des opérations, au bénéfice de la collectivité, des acquéreurs et des entreprises.

Il ne faut pas qu'ils participent à l'inflation réglementaire et qu'ils aient un effet contreproductif sur les coûts de construction, sinon ils pourraient avoir un impact important sur la demande en logements neufs. Les conséquences en matière d'emploi, de qualité de vie et de développement économique seraient importantes.

Afin de limiter l'impact négatif de ces chartes et d'en faire un réel outil de concertation entre les communes et les acteurs du logement et de maîtrise des coûts, **une charte type pourrait être élaborée par la MGP et être annexée au SCOT**. Elle aurait pour objet d'en définir les items communs et une présentation commune. Une réelle analyse de l'efficacité de ces instruments et une mesure de leur portée pourraient ainsi être menées. Par ailleurs, en vue d'assurer une réelle accessibilité de la règle, une annexion de ces documents aux PLU devrait être imposée.

#### **4.3.5 Travailler en complémentarité avec les opérateurs locaux existants**

Pour une mise en œuvre rapide des objectifs, la métropole aura besoin d'opérateurs immédiatement efficaces. Dans sa collaboration avec les territoires, elle pourra s'appuyer sur les opérateurs locaux existants et performants.

### **4.4 Organiser la structure administrative de la métropole à l'échelle de ses enjeux**

#### **4.4.1 Mutualiser les services d'instruction d'urbanisme au niveau des EPT ou de la métropole du Grand Paris**

Parmi les nombreux freins au développement de l'offre de logement sur le territoire métropolitain, la complexité des normes et des procédures occupe une place importante. La production de logements doit pouvoir s'appuyer sur des normes et des procédures accessibles, lisibles et simples. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Afin d'y remédier, une simplification pourrait être entreprise dans le cadre de la métropole du Grand Paris, elle pourrait prendre la forme d'une mutualisation et d'outils communs.

L'ordonnancement juridique autorise aujourd'hui la création de services communs :

- L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) tel qu'il résulte de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs.
- Pour l'instruction des demandes d'autorisation en urbanisme et selon les termes des articles R\*410-5 et R\*423-15 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut charger les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités des actes d'instruction.

La mutualisation des services d'instruction pourrait sur le long terme permettre l'émergence de règles communes de nature à faciliter les procédures d'instruction et en réduire les délais. La lisibilité de l'application de la règle d'urbanisme en serait facilitée.

#### **4.4.2 Instaurer une conciliation préalable au refus de délivrer une autorisation d'urbanisme auprès de l'autorité en charge de l'instruction des autorisations**

Le contentieux de l'urbanisme a fait l'objet d'une importante réforme ayant pour objet de limiter les recours abusifs et l'allongement sans précédent de la réalisation des opérations immobilières.

La réforme vise essentiellement les difficultés posées par les recours diligentés contre les autorisations d'urbanisme mais ne s'est pas ou pas assez intéressée au refus d'urbanisme. En pratique, un pétitionnaire ne forme pas de recours contre un refus. Soit il renonce à son projet, soit il accepte les prescriptions imposées par l'autorité compétente. Or, il est fréquent que les refus d'urbanisme reposent sur des considérations sans lien avec le PLU. Irrégulière, cette pratique n'en est pas pour autant rare.

Il pourrait être envisagé, que les refus d'urbanisme prononcés par le maire puissent faire l'objet d'une préalable « conciliation » organisée par l'autorité en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme, soit auprès de l'EPT soit auprès de la métropole du Grand Paris. Ce service serait d'autant plus pertinent si la MGP devait être le service instructeur des autorisations d'urbanisme.

#### **4.4.3 Rationaliser et simplifier l'exercice des polices spéciales de l'habitat dans l'espace métropolitain**

La lutte contre l'habitat indigne comprend nécessairement un volet incitatif et un volet coercitif. La création de la métropole est l'occasion de rationaliser l'exercice des polices spéciales de l'habitat dans la métropole aujourd'hui éparpillées entre les maires, les communautés d'agglomération, les préfets de département et le préfet de police. La loi permet désormais la rationalisation des compétences juridiques ; il importe également de rationaliser l'organisation des services en charge des missions de contrôles, d'inspection, et d'ingénierie. L'objectif est de mieux partager les retours d'expérience, et de dépasser les contraintes d'assermentation territoriale.

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT

<b>Monsieur Patrick AIMON</b>   Fédération française du bâtiment, FFB Grand Paris
<b>Monsieur Christian BEDETTI</b>   SEMISE, fédération des établissements publics locaux
<b>Madame Florence BOUGNOUX</b>   Association Les ateliers de Cergy
<b>Monsieur Claude BOULANGER-REIJNEN</b>   Association des paralysés de France
<b>Monsieur François BUTTET</b>   Electricité de France
<b>Madame Angélique CHAIDRON</b>   UESL-Action logement
<b>Madame Magali CHAUMONT</b>   Fédération française du bâtiment, FFB Grand Paris
<b>Monsieur Patrick DOUTRELIGNE</b>   Fondation Abbé Pierre puis ADOMA
<b>Monsieur François ELIA</b>   Caisse des Dépôts
<b>Monsieur Richard GALICIER</b>   Association ATD-Quart Monde
<b>Madame Cécile HAGMAN</b>   Association des organismes HLM de la région Île-de-France (AORIF)
<b>Monsieur Christophe HOLLAENDER</b>   Inter-réseaux du développement social urbain (IRDSU)
<b>Monsieur Ugo LANTERNIER</b>   Association des organismes HLM de la région Île-de-France (AORIF)
<b>Monsieur André LEGAULT</b>   Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
<b>Madame Maryse LEPÉE</b>   Union régionale interfédérale œuvres organismes privés sanitaires sociaux (URIOPSS)
<b>Monsieur Pierre MALGRAS</b>   Coordination régional des retraités et personnes âgées IDF
<b>Monsieur Michel MITTENAERE</b>   Confédération Nationale du Logement
<b>Monsieur Christophe RABAULT</b>   Association des organismes HLM de la région Île-de-France (AORIF)
<b>Monsieur Sylvain ROCHE</b>   chargé de mission Logement au CESER
<b>Monsieur Michaël SILLY</b>   Association Ville Hybride
<b>Monsieur Christian TERRASSOUX</b>   Fédération des promoteurs immobiliers (FPI-IDF)
<b>Monsieur Eric THUILLEZ</b> , puis <b>Monsieur Bruno ARBOUET</b>   Action Logement
<b>Monsieur Patrick VIGNEY</b>   Fédération des promoteurs immobiliers (FPI-IDF)





**5**

**CONTRIBUTION  
DU GROUPE  
TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**

## 5 CONTRIBUTION DU GROUPE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Animateur: Monsieur Pierre MOULIÉ*  
*Rapporteurs: Madame Marylène COURIVAUD*  
*Monsieur Jean-Michel VINCENT*

### **Avertissement**

*Le groupe de travail n'a pas traité un certain nombre d'éléments relatifs à la transition énergétique comme par exemple l'économie circulaire ou la question de la prévention des inondations, ces sujets ayant fait l'objet d'importants travaux par ailleurs.*

**La mise en place** de la métropole du Grand Paris apparaît comme une opportunité de passer à l'acte massivement, **pour faire** face à la menace climatique, dans le plaisir de vivre.

Instance de gouvernance nouvelle, centrée sur le cœur de l'agglomération, elle peut faire jeu égal avec les quelques 20 autres métropoles de rang international dans le monde et jouer un rôle moteur, adossée à la COP 21. Pour peu qu'elle fasse de son action territoriale une vitrine, elle est en capacité d'agir à l'export, sur les trois plans : économique, social et environnemental.

Au cœur de la région Île de France, son fonctionnement, la vie de ses habitants et de ses entreprises agit sur des territoires très au-delà de son périmètre : si sa puissance peut **potentiellement** nuire, son effet d'entraînement régional et national peut être décisif, pour peu qu'il soit organisé à cet effet. L'une et l'autre dépassent de loin ses strictes frontières administratives. A cette échelle, la métropole peut jouer un rôle moteur, adossée à la loi transition énergétique et aux cadrages territoriaux des différents schémas et plans du territoire régional.

Et faire de son action une vitrine dont les français soient fiers.

Dans ses frontières administratives, près de 7 millions de personnes y résident et 4 millions d'emplois sont tenus. Ils importent 95 % de leur énergie, émettent les  $\frac{3}{4}$  du CO2 de la région. Ces émissions sont le fait à 80% du bâti et de la route. Pour être complet il faut ajouter celles de l'aérien, émises notamment par les quelques 50 millions de visiteurs annuels. Tous sont exposés par millions à un air de mauvaise qualité.

La Métropole est dotée d'un des meilleurs réseaux de transport du monde. Un million d'actifs viennent chaque jour depuis la deuxième couronne pour y travailler, pour moitié en train, pour moitié en voiture. Elle va chercher son eau à 200 km à la ronde, le plus clair de son alimentation à l'échelle nationale et européenne. Ses matériaux de construction viennent de 400 km et plus.

Pourtant la région île-de-France est aux trois quart agricole ou boisée. L'alimentation, les éco-matériaux, les éco-énergies poussent à la campagne et sont consommés en ville. La métropole est l'occasion de se poser la question de l'intelligence collective organisée pour les utiliser au mieux. Elle en est loin, sur un parcours semé d'obstacles et de manques.

**Ce qui a amené le groupe de travail à formuler un constat et faire trois propositions.**

### 5.1 Un constat : d'une vision et d'un autre cadre pour agir

Le cadre dans lequel la métropole va être amenée à agir est un obstacle : il est paradoxalement paralysant. Paradoxe d'autant plus aigu qu'un grand nombre de gouvernements, d'assemblées, ont tenté d'aller dans le sens de la transition. Sédimentées dans le code de l'urbanisme, la lecture de ces décisions est frappante : de plans en plans, nos élus locaux n'ont plus qu'une obligation : faire tout, bien, plus tard.

Ces plans sont nécessaires à un titre ou à un autre ; leur accumulation construit une planification sophistiquée qui pose problème ; à tout le moins, le plan climat ne saurait être un plan de plus dans la forêt des PLU, PLD, PLH, SCOT, PDUIF, SDRIF et autres SRCAE.

En regard de la menace climatique, nous n'avons en effet pas d'alternative à une obligation de résultat, à obtenir dans un délai court à l'échelle des transformations à opérer : à la vitesse à laquelle nous émettons du CO<sub>2</sub>, les années 2030.

Ce qui implique des acteurs bien au-delà des gouvernements et de la planification à toutes les échelles de territoire : de l'ordre de 3 millions, au quotidien et dans la durée, à savoir les ménages, les entrepreneurs et les élus du territoire de la métropole.

On voit mal un plan climat efficace sans la mise en mouvement de ces 3 millions de décideurs et l'obligation de résultats massifs, pour chacun d'eux, à son échelle de responsabilité. Ce qui demande une vision partagée et mesurée, indispensable à la convergence de décisions forcément autonomes. Et renvoie à un cadre simple, global, et des modes d'actions différenciés. C'est l'objet de la première proposition : bottom up.

### 5.2 Première proposition : un plan climat pro-actif

Libérer les énergies d'un aussi grand nombre de décideurs n'a pas d'intérêt s'ils sont impuissants : des données publiques, à l'échelle communale, à portée de leurs décisions sont indispensables. Mieux, une boîte à outil, permettant d'identifier les démonstrateurs à développer, de mesurer par des indicateurs les programmes et les projets qu'ils conçoivent, leur permettrait de décider, de mesurer pour agir, seul ou ensemble, à bon escient.

Fournir le cadre d'action est de la responsabilité de la métropole : un diagnostic métropolitain est à bâtir en 2016, mettant en évidence ces données publiques, en nombre limité, pointant les gisements stratégiques de réduction du CO2, de la pollution, de la précarité énergétique, de développement de l'emploi.

L'idée là n'est pas de construire un cadre de plus mais de permettre à ces décideurs de fabriquer des projets démonstrateurs (proof of concept disent les anglo-saxons) sur les gisements stratégiques identifiés comme par exemple le chauffage urbain, la logistique, les tiers lieux, le vélo, dans la métropole et dans son territoire d'influence.

Dans cette démarche d'invention, penser carbone à chaque prise de décision n'apparaît pas superfétatoire. Pas plus que de faire de cette contrainte une opportunité, avec cette idée de s'en servir pour innover au plan économique, de pousser jusqu'aux dimensions sociales et environnementales : travailler à la ville bas carbone signifie en effet beaucoup plus largement travailler à la réinvention du métabolisme des villes et des territoires, ses flux de personnes et de marchandises entrantes et sortantes, travailler par conséquent à faire converger des décisions autonomes d'acteurs multiples, mus par le désir de vivre mieux.

Faire converger des décisions autonomes est une technique bien connue des grandes entreprises. Elle consiste à simplifier l'approche systémique pour en faire une stratégie dont puissent s'emparer ceux qui ont à la mettre en œuvre. Sur la logique enjeux-stratégie-lignes d'actions-indicateurs, en petit nombre, l'outil résultant permet évaluation et reporting partagés.

La transposition aux territoires de cet outil existe : Le désir de vivre bien y remplace l'objectif fixé par l'entreprise et la motivation managériale qui l'accompagne. La vie plus simple, plus prospère vaut rémunération.

La métropole ne part pas de rien, des outils existent déjà : par exemple la boîte à outil @d aménagement durable, qui a mobilisé un millier d'acteurs de la gouvernance à 5 : Etat, élus, entreprises, associations, syndicats. Développée il y a quelques années, elle caractérise les territoires de la commune à la région, sur un mode dynamique : par ligne d'action assorti d'un indicateur. Elle permet d'identifier les gisements stratégiques. L'impact de tout projet sur le territoire est mesurable, dès son émergence.

Calculés par l'Etat, accessibles sur internet, les indicateurs sont neutres et additionnables de la commune à la région. Ils permettent une appréciation partagée sur les actions à mener et les investissements prioritaires à toutes les échelles de territoire, sur les démonstrateurs à développer, comportementaux, territoriaux ou industriels, reproductibles, sur des gisements stratégiques.

### 5.3 Deuxième proposition : une vitrine métropolitaine, un véritable démonstrateur territorial

A plusieurs millions, il ne paraît pas nécessaire de réinventer les mêmes projets, ni de refaire les mêmes erreurs ; bref innover peut se faire par plusieurs bouts mais partager et capitaliser les expériences apparaît efficace, reproduire ce qui a réussi encore plus, améliorer ce qui va bien et le vendre à l'international encore mieux. C'est l'objet de la deuxième proposition.

Après avoir permis l'initiative efficace, favoriser l'émergence des petits et grands projets demande un minimum d'écoute réciproque, d'échanges et d'accompagnement. Il est proposé de mettre les projets démonstrateurs en vitrine, sur internet, portée par les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux.

Cette vitrine a vocation à informer, transmettre, permettre de travailler en transverse ; ce qui apparaît comme l'innovation fondamentale. En tuyau, nos organisations sont en effet performantes, beaucoup moins dès qu'il s'agit de faire converger des acteurs sur un projet transverse. La territorialisation et la proximité sont de nature à faciliter ces démarches, de co-construction, pour peu qu'elles soient autorisées par les organisations en place.

Une telle vitrine a les limites mais aussi les mérites du digital. Elle pourra plus facilement permettre la démultiplication de projets entre acteurs dans la même situation, de même dimension territoriale. Elle peut être le support en temps réel d'un démonstrateur territorial à l'échelle de la métropole et de la région Île-de-France, vitrine à l'exportation pour les métropoles internationales de même gabarit. Elle peut permettre d'aller dans le sens d'une réponse française à des appels d'offres internationaux. Et de tirer parti de ses développements à l'international pour croiser les expériences, innover dans l'action.

#### 5.4 Troisième proposition : un fonds transition énergétique

La troisième proposition tente de répondre à cette question clé, comment financer ? Si de nombreux fonds existent, les trous dans le dispositif sont eux aussi nombreux, qu'il s'agisse de grands ou de petits projets, sur un modèle économique sans ou avec subvention.

La rénovation énergétique ambitieuse du patrimoine bâti, (résidentiel collectif ou privé, public, tertiaire, industriel ou commercial), le traitement des déchets, les réseaux de distribution de chaleur aux énergies renouvelables et de récupération, ou encore les transports en commun, tous ces investissements spécifiques à la métropole du Grand Paris sont des investissements lourds qui demandent souvent une mise de fonds propres importante de la part du maître d'ouvrage et une capacité à s'endetter. Pour les partenariats publics privés, la donne est la même ; le maître d'ouvrage doit être en capacité de rembourser le loyer du PPP.

Le financement est une question de confiance et donc de dialogue ; trop peu de passerelles existent entre les maîtres d'ouvrage, les opérateurs et les financiers. Qui pense opérations de crédit, pense sinistralité, garanties, caution, fonds propres et solvabilité.

Une mutualisation des moyens disponibles est de nature à solvabiliser la demande sur ces grands projets, sans subvention.

L'idée consiste à créer un fonds de la transition énergétique qui s'articule au dispositif national. Il a vocation à donner le coup de pouce qui déclenche des projets qui ne verraient pas le jour autrement.

A l'initiative de la métropole, la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, avec l'Etat, l'Ademe, le Feder, ce fonds « mère » a vocation à orchestrer autant de fonds filialisés que jugés nécessaires au fil du temps, les premiers déclinant les grandes priorités.

Côté rénovation énergétique, des fonds spécialisés pour les bâtiments publics, les immeubles privés, les résidences sociales et la résorption des îlots de chaleur. Côté ENR, un fonds dédié à la géothermie, aux réseaux et à la récupération de chaleur, à la méthanisation, au développement de l'éolien...

Côté transport, un fonds de la nouvelle mobilité pour développer le vélo, le covoiturage, la mobilité choisie...

Côté entreprises vertes, un fonds de capital-risque soutenant et dynamisant la recherche et le développement dans le domaine de la transition énergétique.

Paradoxalement, la donne est la même pour les petits projets avec ou sans subvention : ils demandent plus de temps et de démarches pour trouver des financements que pour être réalisés ; a fortiori en phase d'émergence, quand il s'agit de subventionner leur lancement.

Il en est de même quand le porteur du projet est dans l'incapacité de s'endetter pour la partie nette de son opération ou pour la durée d'amortissement. Dans ce cas, le fonds devra se doter d'opérateurs capables de pallier l'impossibilité du maître d'ouvrage à s'endetter, tout en conventionnant avec ce dernier la teneur de l'opération retenue.

Pour le plus grand nombre, ces projets demandent fréquemment un tiers de confiance, une assistance à maîtrise d'ouvrage, interposé, pour mener à bien un projet qu'ils ne sont pas en mesure de monter ni de mettre en œuvre. L'exemple des 100 maisons groupées, réalisées au début des années 80 à partir de 4-5 plans type, et qui demandent rénovation énergétique est typique : les propriétaires n'ont pas les compétences pour écrire des cahiers des charges et choisir des prestataires pour l'audit, l'ingénierie et les travaux à réaliser ; encore moins pour un montage qui demande marché à bons de commande et commande individuelle, adaptée aux capacités de financement de chacun.

### **5.5 Trois axes prioritaires pour la métropole : rénovation du bâti existant, transports propres de proximité, expansion des réseaux de chaleur**

Si la métropole du Grand Paris apparaît comme une opportunité de passer à l'acte, massivement, les cadrages territoriaux sont déterminants de son rôle, dans et hors de ses limites territoriales, de sa capacité d'agir à l'export, sur les trois plans : économique, social et environnemental.

Le diagnostic métropolitain permettra de mettre en évidence les données publiques et les gisements stratégiques à l'échelle communale ; demander à l'Etat de mettre à jour les indicateurs de la boîte à outil @d aménagement durable est une occasion de capitaliser sur un travail déjà effectué. Le MOS (mode d'occupation des sols), l'EGT 2010 (enquête globale transport) et le SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) qui a lui aussi mobilisé un grand nombre d'acteurs, ont permis d'actualiser et de préciser certaines données publiques pour ce faire ; c'est l'occasion de faire mieux pour peu qu'il ne soit pas l'ennemi du bien : la simplicité.

Plus généralement, les travaux réalisés ces dernières années ont mis en évidence les principaux enjeux, **les conséquences positives pour la création d'emplois nouveaux** et trois axes stratégiques à privilégier :

- la rénovation énergétique du bâti existant,
- les transports propres de proximité,
- l'extension des réseaux de chaleur aux énergies renouvelables et de récupération.

La métropole ne se renouvelle qu'à raison de 1% par an : l'enjeu majeur est la ville qui est sous nos yeux et non celle qui se construit demain. La rénovation énergétique du bâti existant apparaît comme le premier gisement à exploiter. Du bâti, c'est à dire les logements, mais aussi les bâtiments d'activité et les bâtiments publics qui pèsent près de la moitié du bâti. Les filières éco-matériaux, tirées par la demande, ont de quoi créer de l'emploi et lier la métropole à son territoire.

Un déplacement sur deux en Île-de-France, a fortiori dans la métropole se fait à moins de 3km. Le deuxième gisement identifié relève des transports propres de proximité, du transport partagé, porte à porte. Le vélo mérite une mention spéciale, son avatar électrique effaçant les dénivellations ; mais les tiers lieux ont leur place, eux qui évitent les déplacements dans des transports en commun et sur des routes tous deux saturés.

Les énergies renouvelables et de récupération ont une caractéristique commune : elles ne sont pas exploitables massivement sans passer par le chauffage urbain. Ce qui tombe bien car la densité urbaine de la métropole permet de développer ce type de chauffage selon un modèle économique éprouvé.

L'organisation métropolitaine reste à mettre en place : plan d'approvisionnement, réseau de chaufferies et logistique urbaine associée.

A développer avec les territoires, les entreprises, les citoyens.

## 5.6 Pour une métropole exemplaire, stratégie, opérationnelle, innovante

Cette analyse et ces propositions conduisent à identifier **différents** modes d'actions, adaptés à la métropole de 7 millions d'habitants et 4 millions d'emplois tenus.

L'exemplarité est le premier mode, celui qui permet une action directe sur ses biens; il ne s'agit pas **uniquement** du patrimoine propre de la métropole, qui restera modeste, mais bien de celui détenu par les différents acteurs publics et **parapublics**, qu'il s'agisse de bâtiments ou de parcs de véhicules. L'action sur ces biens est opérationnelle, en responsabilité directe, transparente et peut faire levier par la méthode, les ressources et prestataires employés, la pédagogie et la confiance qui en résultent.

La mise en capacité d'agir des millions d'autres décideurs exige quant à elle d'être stratège : il s'agit de dynamiser le jeu d'acteurs, élus, entreprises, habitants ; de leur fournir des outils adaptés comme un **plan climat métropolitain** pro-actif, une **vitrine** de projets démonstrateurs, un **fonds de financement** transition, mais aussi un cadre d'action. L'échelon des établissements publics territoriaux, en charge d'un plan climat local, la programmation adossée à la planification, la rénovation des logements d'ici 2025, vont en ce sens.

Le diagnostic, les outils et le **cadre d'action** sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants sans une dynamique intégrant top down et bottom up, créatrice d'un écosystème de l'innovation.

## QUELLE MÉTROPOLE ?

AXES	OBJECTIFS	Métropole exemplaire "Un acteur et un territoire qui montrent l'exemple de la transition énergétique"	Métropole stratégique "Un acteur qui mobilise ses compétences et ses outils en faveur d'une stratégie globale pour la transition énergétique"	Métropole opérationnelle "Un acteur qui finance et soutient les opérations de transition énergétique"
<b>AXE 1: RENOVATION DU BATI</b>	<p>Soutenir et inciter à la rénovation thermique</p> <p>Encourager la lutte contre la précarité énergétique</p>	<p>Rénovation de son propre patrimoine et de celui qu'elle finance.</p> <p>Incitation vis à vis des autres collectivités et acteurs publics sur le territoire métropolitain.</p>	<p><b>OUTILS ACTUELS MGP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCEAT</li> <li>• PMHH</li> <li>• SCOT</li> <li>• Fonds d'investissement métropolitain (FIM)</li> <li>• Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)...</li> </ul> <p><b>OUTILS À IMAGINER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PCEAT «pro-actif»</li> <li>• Une vitrine métropolitaine d'initiative pour la transition énergétique</li> <li>• Un fond métropolitain de transition énergétique</li> </ul> <p><b>MAIS AUSSI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une notion d'opération d'intérêt métropolitain en matière de transition énergétique</li> </ul>	<p>Promouvoir offre lisible et globale de rénovation + offre lisible pour les diagnostics et audits énergétiques avec des acteurs labellisés.</p> <p>Participer aux premières opérations de requalification des copropriétés dégradées.</p> <p>Lancer une campagne de communication.</p> <p>Création d'une PLRE Métropolitaine ayant un rôle d'ensemble des PLRE existantes et de mutualisation de leur expertise pour couvrir les territoires non encore dotés d'une PLRE.</p>
<b>AXE 2: ENR&amp;R ET RÉSEAUX DE CHALEUR</b>	<p>Soutenir le développement des ENR&amp;R</p> <p>Développer les réseaux de chaleur alimentés majoritairement par les ENR&amp;R</p>	<p>Alimentation en ENR&amp;R de ses propres installations et des installations qu'elle finance.</p> <p>Incitation vis à vis des autres collectivités et acteurs publics sur le territoire métropolitain.</p>		<p>Elaborer une cartographie métropolitaine de création / extension des réseaux de chaleur alimentables majoritairement en ENR&amp;R.</p> <p>Elargir les commissions consultatives des schémas directeurs de réseaux d'énergie aux opérateurs et au monde associatif.</p> <p>Cibler les efforts financiers sur le développement vert de ces réseaux et mobiliser progressivement les filières existantes, en développement et à créer.</p>
<b>AXE 3: MOBILITE DURABLE</b>	<p>Soutenir et inciter au développement d'une mobilité propre</p> <p>Accompagner la demande/ besoin de déplacements</p>	<p>Se doter de véhicules propres dans sa propre flotte + favoriser le développement de bornes de recharges électriques en résidentiel collectif qu'elle finance.</p> <p>Incitation vis à vis des autres collectivités et acteurs publics et parapublics ayant des flottes collectives.</p> <p>Utiliser les gares du Grand Paris pour des opérations exemplaires d'aménagement.</p>		<p>Apporter une expertise technique</p> <p>Identifier les zones potentielles de recharge (cartographie des points de recharge) + réserves foncières</p> <p>Donner la capacité aux usagers de maîtriser leurs déplacements via des applications mobiles, plateformes de co-voiturage métropolitaine, transports partagés, tiers lieux...</p>



QUELLE MÉTROPOLE ?

**AXE 1**

**RENOVATION DU BATI**

**OBJECTIFS**

**Métropole exemplaire**  
 "Un acteur et un territoire qui montrent l'exemple de la transition énergétique"

**Métropole stratégique**  
 "Un acteur qui mobilise ses compétences et ses outils en faveur d'une stratégie globale pour la transition énergétique"

**RENNOVATION DU BATI**

**Compétence MGP :**  
 Définition et mise en œuvre de programme d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des EnR et celui de l'action publique pour la mobilité durable.

**Soutenir et inciter à la rénovation thermique**

**Encourager la lutte contre la précarité énergétique**

Prendre en compte la dimension énergétique dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics de son propre patrimoine et de celui qu'elle finance.  
 (ex: *logements sociaux*)

Provoquer un effet d'entraînement par l'exemplarité et la crédibilité métropolitaine en faisant de ses bâtiments et de ceux qu'elle finance, des « emblèmes de la transition énergétique ».

Expérimenter les outils permettant d'améliorer la connaissance des consommations dans ses propres bâtiments et ceux qu'elle finance.

Mettre en place un mécanisme incitatif vis à vis des autres collectivités et acteurs publics sur le territoire métropolitain (EPT, communes principalement) afin qu'elles agissent de même.

**OUTILS ACTUELS MGP**

- PCEAT
- PMHH
- SCOT
- Fonds d'investissement métropolitain (FIM)
- Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)...

**OUTILS À IMAGINER**

- Un PCEAT «pro-actif»qui libère les énergies et fournit un cadre d'action aux décideurs et acteurs de terrain (données publiques, boîte à outil pour les projets, mise en avant des gisements stratégiques et démonstrateurs)
- Une vitrine métropolitaine pour démonstrateurs de la transition énergétique : «une vitrine à projets» qui met à disposition des acteurs un espace d'échanges, fait émerger des démonstrateurs,
- Un fond métropolitain de transition énergétique déclinant à l'échelle métropolitaine (ou régionale) le fonds national créé par la loi du la TE («enveloppe spéciale» confiée à la CDC)

**MAIS AUSSI**

- Création d'une notion d'opération d'intérêt métropolitain en matière de transition énergétique permettant de faire émerger des initiatives locales / intercommunales et des modes de coopération adaptés entre les différents échelons d'intervention

**Métropole opérationnelle**  
 "Un acteur qui finance et soutient les opérations de transition énergétique"

En direction des particuliers, aussi bien dans l'individuel que le collectif: contribuer au développement d'une offre lisible et globale de rénovation : organisation de «bouquets standards » pour réduire les coûts des matériaux par des effets d'échelle

**En direction notamment des copropriétés:**

- Participer aux premières opérations de requalification des copropriétés dégradées en intégrant notamment des objectifs ambitieux de rénovation thermique (première Opération Nationale de Requalification des Copropriétés Dégradées de Clichy sous Bois et Grigny)
- Lancer une campagne de communication à l'échelle métropolitaine

**En général :**

- promouvoir une offre lisible pour les diagnostics et audits énergétiques avec des acteurs labellisés et orientés par des guichets uniques dans le cadre d'un vrai «service public de l'efficacité énergétique» à l'échelle régionale ou métropolitaine.
- jouer le rôle d'assemblier des PLRE afin de mutualiser les moyens, l'expertise et rendre lisible l'action publique.
- Création d'une PLRE Métropolitaine ayant un rôle d'ensemblier des PLRE existantes et de mutualisation de leur expertise pour couvrir les territoires non encore dotés d'une PLRE.

QUELLE MÉTROPOLE ?	
<b>AXE 2</b>	<b>ENR&amp;R ET RÉSEAUX DE CHALEUR</b>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Soutenir le développement des ENR&amp;R</p> <p>Développer les réseaux de chaleur alimentés majoritairement par les ENR&amp;R</p> <p><b>Compétence MGP :</b> Définition et mise en œuvre de programme d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des ENR et celui de l'action publique pour la mobilité durable</p> <p>+ Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid?</p>
<b>Métropole exemplaire</b> "Un acteur et un territoire qui montrent l'exemple de la transition énergétique"	<p>Favoriser l'alimentation en ENR&amp;R de ses propres installations et des installations qu'elle finance.</p> <p>Mettre en place un mécanisme incitatif vis à vis des autres collectivités et acteurs publics sur le territoire métropolitain (EPT, communes principalement) afin qu'elles agissent de même.</p>
<b>Métropole stratégique</b> "Un acteur qui mobilise ses compétences et ses outils en faveur d'une stratégie globale pour la transition énergétique"	<p><b>OUTILS ACTUELS MGP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCEAT</li> <li>• PMHH</li> <li>• SCOT</li> <li>• Fonds d'investissement métropolitain (FIM)</li> <li>• Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)...</li> </ul> <p><b>OUTILS À IMAGINER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PCEAT «pro-actif»</li> <li>• Une vitrine métropolitaine pour démonstrateurs</li> <li>• Un fond métropolitain de transition énergétique</li> </ul> <p><b>MAIS AUSSI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une notion d'opération d'intérêt métropolitain en matière de transition énergétique</li> </ul>
<b>Métropole opérationnelle</b> "Un acteur qui finance et soutient les opérations de transition énergétique"	<p>Dans le cadre du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains, élaborer une cartographie métropolitaine de création / extension des réseaux de chaleur alimentables majoritairement en ENR et R qui identifie les zones présentant les gisements les plus stratégiques en matière d'installation de nouveaux réseaux de chaleur alimentés en ENR&amp;R (ciblage des zones nouvelles, ressources in situ, optimum économique)</p> <p>Cibler les efforts financiers sur le développement des réseaux de chaleur alimentés majoritairement par les ENR&amp;R (en profitant du fort potentiel IDF en géothermie, biomasse, méthanisation) dans le respect d'un équilibre entre réseaux énergétiques nationaux et locaux</p> <p>Associer les opérateurs et le monde associatif aux travaux de la commission consultative mise en place</p> <p>Appliquer le principe ci-dessus au financement à la production nouvelle de logements</p> <p>Mobiliser progressivement les filières existantes, en développant et à créer : déchets des industries et des commerces, ordures ménagères, boues urbaines, lisier, fumier, déchets issus des silos, biodéchets issus de la restauration, résidus de culture, cultures intermédiaires à vocation énergétique.</p>

QUELLE MÉTROPOLE ?				
<b>AXE 3</b> <b>MOBILITÉ DURABLE</b> <b>Compétence MGP :</b> Définition et mise en œuvre de programme d'action en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des EnR et celui de l'action publique pour la mobilité durable.	<b>OBJECTIFS</b> Soutenir et inciter au développement d'une mobilité propre Accompagner la demande/ besoin de déplacements	<b>Métropole exemplaire</b> "Un acteur et un territoire qui montrent l'exemple de la transition énergétique"	<b>Métropole stratégique</b> "Un acteur qui mobilise ses compétences et ses outils en faveur d'une stratégie globale pour la transition énergétique"	<b>Métropole opérationnelle</b> "Un acteur qui finance et soutient les opérations de transition énergétique"
		Se doter de véhicules électriques et au GNV-biogaz dans sa propre flotte Favoriser le développement de bornes de recharges électriques en résidentiel collectif lorsqu'elle intervient dans leur financement Mettre en place un mécanisme incitatif vis à vis des autres collectivités, acteurs publics et entreprises ayant d'importantes flottes collectives pour qu'ils se dotent de véhicules propres	<b>OUTILS ACTUELS MGP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCEAT</li> <li>• PMHH</li> <li>• SCOT</li> <li>• Fonds d'investissement métropolitain (FIM)</li> <li>• Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)...</li> </ul>	Apporter une expertise technique Identifier les zones potentielles de recharge dans les documents stratégiques métropolitains (cartographie des points de recharge) et permettre des réserves foncières pour l'installation future de stations de recharge. Donner la capacité aux usagers de maîtriser leurs déplacements : important gisement d'économie d'énergie grâce aux arbitrages individuels de type mutualisation (ex: prévoir des plateformes de covoiturage métropolitaine), optimisation des déplacements via des applications mobiles, transports partagés, tiers lieux...
		Utiliser les gares du Grand Paris pour des opérations exemplaires d'aménagement en plaçant la transition énergétique au cœur du projet en coordination avec les communes et la SGP ; 1/ développer les échanges d'énergie entre la gare et son quartier 2/ mettre en place des systèmes de rabattement vers la gare (transports en commun en favorisant les carburants écologiques, modes doux, parkings, autopartage, covoiturage...) 3/ intégrer la logistique urbaine afin d'optimiser la livraison du dernier kilomètre	<b>OUTILS À IMAGINER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PCEAT « pro-actif »</li> <li>• Une vitrine métropolitaine pour démonstrateurs</li> <li>• Un fond métropolitain de transition énergétique</li> </ul>	
			<b>MAIS AUSSI</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une notion d'opération d'intérêt métropolitain en matière de transition énergétique</li> </ul>	

## Exemple

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Listes de projets pour la vitrine métropolitaine

**Avertissement : ces propositions de projets constituent de simples exemples**

Projets	Typologie du projet	Etat d'avancement	Territoires	Entreprises	Rénovation thermique	Urbanisme opérationnel	Dv/pt local d'ENR	Mobilité	Hierarchie	Dpt
Contrat de performance énergétique de bâtiments communaux	Batiments publics	Réalisé	Joinville le Pont / Nogent sur Marne (94)	DALKIA	X				1	94
Ecole HQE avec EnR ZAC Paris Nord-Est (proposé par APC)	Enseignement	Réalisé	Paris 19ème	F.P.M. GTEI AUBELEC	X	X	X		1	75
Rénovation énergétique de 100 écoles (dans le cadre d'un CPE)	Enseignement	Réalisé	Paris (75)	EDF	X				1	75
Partenariat pour le développement de bus 100% électriques de grande capacité (essais, tests, batteries, systèmes de charge en centres bus, impacts réseaux...)	Quartier	En cours	RATP	EDF				X	1	75
Récupération d'énergie fatale sur un DATA CENTER	Quartier	Réalisé	Val d'Europe (77)	DALKIA		X	X		1	77
BUS au biogaz	Quartier	En cours	RATP	GNVert				X	1	77
Maitrise Energies et Fluide - Logements sociaux	Logement public	Réalisé	Bretigny/Orge (91)	Schneider Electric	X				1	91
Rénovation de 231 logements sociaux LOGIREP - POLYLOGIS (CPE + 25% de COS)	Logement public	Réalisé	Vitry sur Seine (94)	BOUYGUES	X				1	94
Réhabilitation de logements sociaux - 144 logements (projet proposé par l'ADEME)	Logement public	Réalisé	Sannois (95)	Coopération et Famille	X				1	95
Création d'un puits de géothermie (sur proposition CDC)	Quartier	Réalisé	Paris 19ème	CPCU Climespace			X		1	75
Production d'électricité et de chauffage par méthanisation de déchets	Quartier	Réalisé	Plessis-Gassot (95)	Veolia		X	X		1	95

<p>Nom du Projet et Partenaire :</p> <p style="text-align: center;"><b>Maîtrise Energies et Fluides</b> <b>Habitat social Bretigny-sur-Orge / Schneider Electric</b></p>	
<p>Description : Nature/ Maître d'ouvrage / Volume / année de réalisation</p> <p style="text-align: center;"><b>Suivi et pilotage des consommations Energies et Fluides / Société I3F/ 54 logements / 2014</b></p>	
<b>VALEURS APPORTÉS PAR LE PROJET - POINTS FORTS</b>	
<b>Innovation</b>	Accompagnement des locataires pour maîtriser leurs charges Implication du bailleur social
(Technique / Services / Financement social)	SOCIAL   SERVICES
<b>Impact / résultats mesurables / Pérennités des résultats obtenus</b>	Baisse des charges locataires (-20€ / mois / locataire) Implication du bailleur social
(Economies / Attractivité / Réduction GES / Lutte contre la précarité)	ECONOMIES   LUTTE CONTRE PRÉCARITÉ   RÉDUCTION GES
<b>Solution / Scope</b>	Installation individuelle de mesure et de contrôle des consommations Plateforme d'analyse et de conseil aux locataires
(Rénovation bâtiments, Aménagement Territoire / Intégration ENR / Mobilité)	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
<b>Implication des parties prenantes de la ville</b>	Adhésion des locataires sur des actions de maîtrise de l'énergie Accompagnement par le bailleur social (information, conseil, alerte,...)
(Habitants et usagers / Entreprises locales / Territoires)	LOCATAIRES   BAILLEUR SOCIAL
<b>Coopération inter-entreprises</b>	Installation réalisée par un partenaire local
(TPE / PME / Clusters / Pôle de compétitivité)	PME
<b>AUTRES APPORTS QUALITATIFS / EXEMPLES</b>	
Création d'emploi	
Evolutivité du projet	Oui
Rapidité de mise en œuvre	Très rapide
Retour sur investissement - Equilibre économique	ROI Court
Reproductibilité	Oui
	Possibilité d'intégrer facilement des logements # 3 mois pour déployer le système. Pas de travaux Par la baisse des impayés des locataires Dans la réhabilitation comme dans le neuf

## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Monsieur Pascal AUBERT** | Pouvoir d'agir

**Madame Colette AUBRY** | Union professionnelle artisanale (UPA)

**Monsieur Jean-François BALAUDÉ** | Université Paris Ouest Nanterre

**Madame Françoise BERNON** | le Labo de l'Économie sociale et solidaire

**Monsieur Jacques-Jo BRAC DE LA PERRIERE** | Ville et Transport en Ile-de-France

**Monsieur François BUTTET** | Electricité de France

**Madame Magali CHAUMONT** | Fédération française du bâtiment Grand Paris

**Madame Marylène COURIVAUD** | Régie autonome des transports parisiens (RATP)

**Monsieur François ELIA** | Caisse des Dépôts

**Monsieur Daniel HANNOTIAUX** | Association Île-de-France Environnement

**Monsieur Jean-Claude GAILLOT** | SEM Energies Posit'If

**Monsieur Serge MAS** | Confédération générale du travail (CGT)

**Monsieur Pierre MOULIE** | Vice-Président du CESER Île-de-France

**Monsieur Sylvain ROCHE** | chargé de mission au CESER

**Monsieur Dominique RUFFIE** | Syndicat Force ouvrière

**Monsieur Jean-Michel VINCENT** | Association Les Ateliers de Cergy

## **ANNEXE**

Arrêté de désignation des membres  
du conseil des partenaires



## PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

### ARRETE

#### **fixant la liste nominative des membres du conseil des partenaires socio-économiques de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris**

- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 12,
- VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 3,
- VU le décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, notamment son article 3,
- VU la désignation par l'assemblée plénière du 12 juin 2014 du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Ile-de-France, modifiée lors de la réunion du Bureau du CESER en date du 3 septembre 2014, des vingt membres du Conseil des partenaires socio-économiques prévus à l'article 3 du décret précité,

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Sur proposition du Président du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Ile-de-France, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

##### 1) Au titre du 1<sup>er</sup> collège du CESER

- la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIP), représentée par Monsieur Gérard DELMAS
- la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), représentée par Madame Murielle PRINGEZ
- HAROPA Port de Paris, représentée par Monsieur Jean-François DALAISE
- le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), représenté par Monsieur Eric BERGER
- l'Union professionnelle artisanale (UPA), représentée par Madame Colette AUBRY
- Monsieur Pierre MOULIE, vice-président du CESER



## 2) Au titre du 2<sup>ème</sup> collège du CESER

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT), représentée par Madame Marie LEPRETRE
- la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), représentée par Monsieur André LEGAULT
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), représentée par Madame Annie LE FRANC
- la Confédération générale du travail (CGT), représentée par Monsieur Serge MAS
- Force ouvrière (FO), représentée par Monsieur Jean-Louis DESTENAY
- l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), représentée par Monsieur Patrick ARACIL

## 3) Au titre du 3<sup>ème</sup> collège du CESER

- l'association Agir en toute dignité Quart-Monde (ADT-Quart Monde), représentée par Monsieur Richard GALICIER
- l'Association des paralysés de France – Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (APF-URAPEI), représentée par Monsieur Claude BOULANGER-REIJNEN
- le Comité régional du Tourisme, représenté par Monsieur Alain BERTET
- la Confédération nationale du logement (CNL), représentée par Monsieur Michel MITTENAERE
- l'association Ile-de-France environnement, représentée par Monsieur Daniel HANNOTIAUX
- l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF), représentée par Monsieur Ugo LANTERNIER

## 4) Au titre du 4<sup>ème</sup> collège du CESER

- Madame Danièle DESGUEES, personnalité qualifiée, vice-présidente du CESER

## 5) Le Président : Monsieur Jean-Louis GIRODOT.

## ARTICLE 2

Sur proposition du Président du Syndicat mixte Paris-Métropole, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques, tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

- la Cité de l'architecture et du patrimoine, représentée par Monsieur Guy AMSELLEM
- le Conseil de développement (CODEV), représenté par Monsieur Dominique GIRY
- la Coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Bernard MALGRAS
- l'Etablissement public de Paris-Saclay, représenté par Monsieur Pierre VELTZ
- la Fédération des Entreprises publiques locales, représentée par Madame Catherine LEGER
- la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), représentée par Monsieur Thomas PHILIPPON
- le pôle MEDIA GRAND PARIS, représenté par Madame Lydie FENECH
- l'association Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU), représentée par Monsieur Christophe HOLLAENDER
- le Labo de l'Economie sociale et solidaire, représenté par Madame Françoise BERNON
- l'association METROPOP, représentée par Monsieur Julien NEIERTZ
- l'association Paris Région Entreprises, représentée par Madame Sabine ENJALBERT
- l'entreprise PFIZER, représentée par Madame Catherine RAYNAUD
- l'association Pouvoir d'agir, représentée par Monsieur Pascal AUBERT
- La Poste, représentée par Monsieur Foucauld LESTIENNE

- l'association Scientipôle Initiative, représentée par Monsieur Eric VAYSSET
- la Société du Grand Paris, représentée par Madame Catherine BARBE
- le syndicat Solidaires, représenté par Monsieur Jean-Louis FRISULLI
- l'Université de Paris Est – Institut français d'urbanisme, représenté par Monsieur Christian LEFEVRE
- l'entreprise la Ville Hybride, représentée par Monsieur Michaël SILLY
- l'association Villes et Transports en Ile-de-France, représentée par Monsieur Jacques-Jo BRAC de la PERRIERE.

### ARTICLE 3

Sur proposition du Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, les organismes suivants sont désignés membres du Conseil des partenaires socio-économiques, tel que prévu à l'article 3 du décret n° 2014-508 précité :

- l'Académie des technologies, représentée par Monsieur Alain BRAVO
- l'association Action logement, représentée par Monsieur Eric THUILLEZ
- l'Association pour le droit à l'initiative économique, représentée par Madame Catherine BARBAROUX
- l'association les Ateliers de Cergy, représentée par Monsieur Pierre-André PERISSOL
- la Caisse des dépôts et consignations, représentée par Monsieur François ELIA
- la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIP), représentée par Monsieur Pierre-Antoine GAILLY
- le Centre de création numérique (CUBE), représenté par Monsieur Nils AZIOSMANOFF
- la Cité de la musique, représentée par Monsieur Laurent BAYLE
- le Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF), représenté par Madame Evelyne CIRIEGI
- Electricité de France, représentée par Monsieur François BUTTET
- la Fédération française du bâtiment – FFB Grand Paris, représentée par Monsieur Patrick AIMON
- la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles, représentée par Madame Véronique BALBO
- la Fédération des promoteurs immobiliers d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Christian TERRASSOUX
- la Fédération syndicale unitaire (FSU), représentée par Madame Nicole SERGENT
- la Fondation Abbé Pierre, représentée par Monsieur Patrick DOUTRELIGNE
- l'association Paris Ile-de-France Capitale Economique, représentée par Monsieur Pierre SIMON
- la Régie autonome des transports parisiens (RATP), représentée par Madame Marylène COURIVAUD
- l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), représentée par Madame Maryse LEPEE
- l'association française des pôles de compétitivité, représentée par Monsieur Jean-Luc BEYLAT
- l'Université Paris-Ouest Nanterre, représentée par Monsieur Jean-François BALAUDE.


Fait à Paris, le **18 SEP. 2014**

  
 Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
 Préfet de Paris  
**Jean DAUBIGNY**





Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris  
19, rue Leblanc 75015 Paris  
[www.prefig-metropolegrandparis.fr](http://www.prefig-metropolegrandparis.fr)

 @prefigMGP